40

Recherche

La réadaptation dans la communauté au Québec: inventaire des programmes

Marc LeBlanc,
Hélène Beaumont

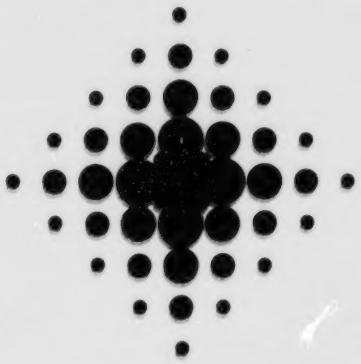

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES SERVICES DE SANTÉ
ET LES SERVICES SOCIAUX

Québec

40
Recherche

La réadaptation dans la communauté au Québec: inventaire des programmes

Marc LeBlanc,
Hélène Beaumont

Ce document a été préparé dans le cadre du programme de recherche de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux qui en a autorisé la publication, sur recommandation de son comité scientifique. Les idées qui y sont exprimées ne traduisent pas nécessairement celles de la Commission. Le contenu et la forme - présentation, correction de la langue - relèvent de la seule et entière responsabilité des auteurs et auteures.

Cette publication a été produite par
Les Publications du Québec
1279, boul. Charest Ouest
Québec G1N 4K7

Conception graphique de la couverture:
Verge, Lebel associés inc.

(C) Gouvernement du Québec

Dépôt légal - 4e trimestre 1987
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-551-08486-5

Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal

LA RÉADAPTATION DANS LA COMMUNAUTÉ AU QUÉBEC: INVENTAIRE DES PROGRAMMES

Rapport final soumis à la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux

Marc LeBlanc, Ph.D. (Crim.)
Professeur, Ecole de criminologie
Hélène Beaumont, M.Sc. (Crim.)
Centre international de criminologie comparée
Université de Montréal

Montréal, février 1987

Table des matières

	Page
Présentation du rapport	1
1. Introduction	2
1.1 Un nouvel agenda	2
1.2 La désinstitutionnalisation, un question récurrente	4
1.3 Mais récente au Québec	4
2. Présentation de l'évaluation	6
2.1 Un outil de classification des programmes	6
2.1.1 Les finalités de l'intervention	7
2.1.2 Les modalités de l'intervention	12
2.2 Les descripteurs	15
2.3 Les analyses	16
Chapitre I: L'ampleur de la désinstitutionnalisation	17
1. La répartition des programmes d'intervention dans la communauté	18
2. Analyse comparative des programmes d'intervention dans la communauté	21
3. L'ampleur et la nature de la désinstitutionnalisation: une analyse normative	31
3.1. La désinstitutionnalisation: oui et non!	32
3.2 Confusion dans les définitions des modalités d'intervention	35
3.3 L'autosuffisance régionale dans le domaine des services externes	37

Chapitre II: Les programmes de réadaptation dans la communauté 39

1. Les foyers de groupe 41

2. Les familles d'accueil spécialisées 48

3. Les appartements supervisés 51

4. Les centres de jour 52

5. Les ateliers 54

6. L'assistance éducative en milieu naturel 60

7. Un bilan 63
   7.1 Clientèle diversifiée 64
   7.2 Un objectif fondamental mais 65
   7.3 Des intervenants ayant une formation de base mais 65
   7.4 Une intervention intensive 66

Conclusion: Une mesure en développement 68

Références 71

Annexe I: Les 111 programmes d'intervention dans la communauté 74

Annexe 2: Liste des documents consultés 93

PRÉSENTATION DU RAPPORT

1. Introduction

Réadaptation communautaire, réadaptation dans la communauté, rééducation en milieu ouvert, réinsertion sociale, services externes,...; voilà quelques expressions, parmi plusieurs autres, qui sont couramment utilisées par les partenaires du réseau des services sociaux à la jeunesse. Ces formules réfèrent à une orientation nouvelle dans le domaine de la réadaptation des mineurs qualifiés de jeunes mésadaptés socio-affectifs. Ainsi, depuis une vingtaine d'années dans la plupart des pays occidentaux (voir LeBlanc et Beaumont, 1986) et, en particulier, au Québec depuis la production d'un mémoire de programme sur les services à l'enfance (1973) et le dépôt du rapport Batshaw (1975), des services en externat sont créés et des programmes de réadaptation sont mis en oeuvre à l'extérieur des internats. Ce sont ces programmes qui font l'objet de l'enquête que nous présentons dans ce rapport. Cet inventaire des programmes mis sur pied pour les jeunes en difficulté permettra d'apprécier l'ampleur de la désinstitutionnalisation au Québec au cours des douze dernières années.

1.1 Un nouvel agenda

Le rapport Batshaw, en 1975, a mis l'accent sur la dispensation, en externat, des services que requièrent les jeunes mésadaptés socio-affectifs; il appuie ses recommandations sur les principes de l'intervention minimale, de la normalisation et de l'intégration sociale; de plus, il énumère des mesures à développer dans la communauté: punition et réparation, assistance aux parents, centre de jour, réadaptation en milieu scolaire,... et réadaptation communautaire. Celle-ci se définit ainsi:

> "... un programme d'intervention intensif pour les jeunes qui éprouvent de sérieuses difficultés d'adaptation mais qui peuvent encore rester dans leur milieu". Rapport du comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents placés en centre d'accueil (1975), p. 20.

Le rapport Batshaw explique que la réadaptation communautaire est plus systématique que la probation; qu'elle a pour objectif premier de rendre le jeune capable de se conduire adéquatement dans la vie quotidienne; qu'elle implique l'utilisation des ressources du milieu; qu'elle exige une grande implication de la part du praticien; qu'il s'agit d'une entreprise ardue; qu'il ne faut pas lésiner sur les moyens à mettre en oeuvre pour l'actualiser; et, finalement, qu'elle peut être conçue selon un modèle de prise en charge qui n'est pas fondamentalement différent de la réadaptation en internat. Malgré l'énoncé de ces orientations, le comité n'a pas précisé les modalités particulières de la réadaptation communautaire.

Si nous préférons associer le qualificatif de "dans la communauté" au terme de réadaptation plutôt que celui de "communautaire" qu'utilise le rapport Batshaw (1975), c'est pour bien démarquer la réadaptation communautaire de l'intervention communautaire. La principale caractéristique de celle-ci, selon Lamoureux et al. (1984), se manifeste par l'action de groupes de personnes en vue de favoriser certains changements sociaux. Considérant que la réadaptation communautaire réfèrerait étymologiquement à la réadaptation "par" la communauté, il aurait été préférable, pour le comité Batshaw, de parler de réadaptation dans la communauté comme nous le proposons. En outre, le qualificatif de "dans la communauté" permet d'éviter toute confusion avec la terminologie introduite par la Loi sur la protection de la jeunesse en 1977; celle-ci adopte le qualificatif de "milieu naturel" qui réfère directement à la famille du sujet et au milieu d'origine de l'individu alors que la réadaptation dans la communauté, même si elle devrait idéalement se faire dans le milieu naturel du jeune mésadapté socio-affectif, peut être définie ainsi si elle prend place en dehors de l'internat.

Il est aussi préférable d'utiliser le terme d'intervention dans la communauté plutôt que celui d'alternatives au placement institutionnel comme le fait un document de consultation du MAS (1980). Ceci parce que les alternatives peuvent être de différentes natures alors

que le mot communauté indique une classe spécifique d'alternatives. Il a ainsi l'avantage de souligner la finalité de ces alternatives.

1.2 La désinstitutionnalisation, une question récurrente

Cette recherche d'alternatives à l'internat s'inscrit comme un courant de fond dans toutes les sociétés occidentales. Le placement en famille d'accueil et la probation ont été les premières alternatives à l'internat, la principale sinon l'unique forme de prise en charge des jeunes en difficulté à la fin du dix-neuvième et au début du vingtième siècle. Ensuite sont venus s'ajouter toutes les variantes que nous connaissons aujourd'hui: le foyer de groupe, le centre de jour, l'assistance éducative ...

Pour sa part la doctrine de la désinstitutionnalisation n'est pas nouvelle. L'analyse exhaustive, que Lerman (1982) fait de son développement aux Etats-Unis, montre que dès la fin du siècle dernier, quelques décennies après la création des internats que l'on dénommaient alors écoles de réforme et écoles industrielles, on mettait déjà en doute la pertinence de l'internat dans les domaines de la protection de la jeunesse et de la délinquance mais aussi concernant la maladie mentale, les handicaps physiques, la scolarisation ... Dans le domaine de la jeunesse en difficulté, le mouvement de désinstitutionnalisation a véritablement pris son envol avec l'action du Massachusetts qui consistait à remplacer les grands internats, qu'il avait été le premier à créer dès 1847, par une panoplie de mesures dont des internats de petite dimension (Bakal et Polsky, 1979). Le Québec n'a pas échappé à ces mouvements de fond et à ces discussions virulentes, surtout depuis 1975.

1.3. Mais récente au Québec

Au Québec, les premiers internats pour mineurs inadaptés ont été créés en 1869, les écoles de réforme et les écoles industrielles, mais dès 1908, grâce à la Loi sur les jeunes délinquants, des alternatives à l'internat étaient prévues; ainsi se sont développés entre autres le placement en famille d'accueil et la probation (pour un histori-

que de la protection de la jeunesse au Québec voir D'Amours, 1982). Il a toutefois fallu attendre le milieu des années 1970 pour que la doctrine de la désinstitutionnalisation prenne solidement pied. D'une part, grâce au rapport Batshaw, en 1975, qui soulignait la nécessité d'une large panoplie de services internes et externes et à la Loi sur la protection de la jeunesse, en 1977, qui officialisait le principe du maintien prioritaire en milieu naturel. D'autre part, il a aussi fallu des gestes concrets comme la mise sur pied de foyers de groupe au cours des années 1970 (Service de la conception des programmes (1974); Dussault et LeBlanc, 1976); le moratoire sur la construction des internats et la création d'Habitat Soleil qui opérationnalisait le centre d'accueil de l'avenir avec un large éventail de services externes (Habitat Soleil, 1986).

Au Québec, dans le domaine de la mésadaptation socio-affective, la désinstitutionnalisation date donc d'une dizaine d'années et, au cours des cinq dernières années, il faut noter qu'une accélération rapide de ce processus se manifeste au niveau des mesures d'hébergement dans la communauté (foyers de groupe, foyers appartements,...), des alternatives à la scolarisation normale (centre de jour, ateliers de travail,...) et des formes de supervision dans la communauté (programmes de réinsertion sociale, d'intégration sociale et, en particulier, au marché du travail, de prise en charge dans le milieu naturel, d'assistance aux parents, ...). L'une ou l'autre de ces manifestations de la désinstitutionnalisation est appelée réadaptation dans la communauté parce que les principales caractéristiques qui les définissent sont d'être situées dans la communauté et de faire appel aux ressources qui y sont disponibles. La réadaptation dans la communauté, c'est donc l'ensemble des programmes qui sont situés en dehors des internats, des institutions qui logent, nourrissent et éduquent un grand nombre de jeunes mésadaptés socio-affectifs en un lieu donné. Ce sont ces manifestations des nouvelles formes de réadaptation dont nous faisons l'inventaire dans cette étude.

2. Présentation de l'évaluation

Le projet de recherche proposait la réalisation d'un inventaire exhaustif des programmes de réadaptation dans la communauté au Québec. Tel que prévu, nous avons contacté tous les établissements du réseau des services sociaux aux enfants et aux adolescents pour identifier leurs programmes de cette nature et tous les autres organismes susceptibles de conduire un programme de réadaptation dans la communauté. Il était spécifier aux établissements et organismes contactés que par réadaptation dans la communauté il fallait entendre la définition que proposait le rapport Batshaw, à savoir un programme intensif de prise en charge dans la communauté.

Si un programme, par définition, est une suite d'action que l'on se propose d'accomplir pour arriver à un résultat, nous n'avons retenu, dans ce rapport, que ceux qui sont formellement reconnus tels par les établissements et les organismes eux-mêmes. Il peut arriver que certaines activités de réadaptation, en particulier dans le domaine de la réinsertion, ne soient pas reconnues comme un programme particulier par un établissement, mais il s'agit alors d'activités conjoncturelles ou qui touchent qu'une proportion limitée de la clientèle. Devant le grand nombre de programmes que nous avons identifiés, il s'est avéré nécessaire de se construire un outil de classification.

2.1. Un outil de classification des programmes

En dehors d'un programme d'un organisme communautaire, les 111 programmes qui nous ont été rapportés comme offrant de la réadaptation étaient gérés par des centres d'accueil. 38 centres d'accueil pour enfants et adolescents sur les 49 contactés en offraient au moins un. Il est bien entendu que nous excluons ici les programmes exclusivement scolaires du réseau de l'éducation et les rares programmes de prévention primaire qui s'adressent soit aux familles, soit aux enfants ou adolescents du réseau des C.L.S.C. Devant cette masse surprenante de programmes, nous avons dû définir un outil précis de classification. Deux

dimensions nous sont apparues essentielles pour caractériser l'ensemble de la situation de la réadaptation dans la communauté: les finalités de l'intervention, la raison d'être du programme, et les modalités de la prise en charge, le type d'encadrement qui est choisi par le programme. Le tableau 1 classe les 111 programmes recensés selon ces deux dimensions tandis que le tableau 2 propose l'inventaire des programmes, toujours en regard de ces deux dimensions, par région et par établissement. Voyons comment ont été définis les finalités et les modalités de l'intervention.

2.1.1. Les finalités de l'intervention

Malgré le fait que les programmes dits de réadaptation rapportés relèvent tous, sauf un, des centres d'accueil, de nombreux qualificatifs les dénomment. Et l'analyse des descriptions des programmes montre qu'il ne s'agit pas toujours d'activités de réadaptation au sens d'une prise en charge principale et sous un mode intensif. Toutefois, ces programmes sont toujours situés en dehors des internats donc dans la communauté. La première confusion à laquelle il nous a fallu faire face concerne l'utilisation du terme réadaptation. Tout est réadaptation pour la plupart des établissements qui nous ont informés de leurs programmes, en conséquence il a été nécessaire de départager réadaptation, réinsertion et prévention spécifique, ainsi de définir avec précision les finalités de l'intervention.

Notons que nous n'accolons pas le qualificatif social au terme réinsertion ou à d'autres que nous utiliserons, comme adaptation par exemple. Cette décision a été prise parce qu'il va de soi qu'il s'agit toujours d'une adaptation à la société ou d'une réinsertion dans la société, donc toujours sociale.

Réadaptation, réinsertion et prévention spécifique (que d'autres appellent secondaire) autant de finalités de l'intervention que les programmes, dits de réadaptation dans la communauté, cachent. Si réadapter signifie adapter ce qui ne l'est plus et si le préfixe "ré" rappelle qu'il s'agit d'une action qui suit quelque chose, alors la question suivante devient pertinente: réadapter à la suite de quoi? La

TABLEAU 1
Modalités d'intervention et finalités de l'intervention

Modalités d'intervention		Réinsertion	Réadaptation	Réinsertion/ réadaptation	Adaptation	Réinsertion/ adaptation	Réadaptation/ adaptation	Total
Foyers de groupes (FG)	Nombre	5	18		2			25
	% ligne	20.0	72.0		8.0			(22.7)
	% colonne	16.7	41.9	-	28.6	-	-	
	% total	4.5	16.4		1.8			
Familles d'accueil de réadaptation (FACR)	Nombre	6	6		2			14
	% ligne	42.9	42.9		14.2			(12.7)
	% colonne	20.0	13.9	-	28.6	-	-	
	% total							
Appartements supervisés (AS)	Nombre	4	2		2			8
	% ligne	50.0	25.0		25.0			(7.3)
	% colonne	13.3	4.7	-	28.6	-	-	
	% total	3.6	1.8		1.8			
Centres de jour (CJ)	Nombre	2	3	3			2	10
	% ligne	20.0	30.0	30.0			20.0	(9.1)
	% colonne	6.7	7.0	14.3	-	-	50.0	
	% total	1.8	2.7	2.7			1.8	
Ateliers	Nombre		6	2		1		9
	% ligne		66.7	22.2		11.1		(8.2)
	% colonne	-	13.9	9.5	-	20.0	-	
	% total		5.5	1.8		0.9		
Assistance éducative (AE)	Nombre	12	8	7	1	3	1	32
	% ligne	37.5	25.0	21.9	3.1	9.4	3.1	(29.1)
	% colonne	40.0	18.6	33.3	14.2	60.0	25.0	
	% total	10.9	7.3	6.4	6.4	0.9	2.7	0.9
Soutien en milieu scolaire (SMS)	Nombre	1		9		1	1	12
	% ligne	8.3		75.0		8.3	8.3	(10.9)
	% colonne	1.3	-	42.9	-	20.0	25.0	
	% total	0.9		8.1		0.9	0.9	
TOTAL		30 (27.3)	43 (39.1)	21 (19.1)	7 (6.4)	5 (4.5)	4 (3.6)	111

TABLEAU 2

Modalités et finalités de l'intervention: variations par région et établissement

Centre d'accueil	Réinsertion	Réadaptation	Adaptation	Réinsertion/ réadaptation	Réinsertion/ adaptation	Nb. programme Nb. CA	Nb. prog. en héberg Nb. CA
Région 01							
Les Ames (1)		FAR				2/2 = 1	2/2
Relais Jeunes Est (1)				FG			
Région 02							
Institut St-Georges (4)	AE	CJ AE	SMS			7/3 = 2.3	1/7
Institut La Chesnaie Inc. (1)			FG				
Centres familiaux Saguenay/Lac St-Jean (2)		AE	CJ				
Région 03							
Pavillons des Jeunes (2)	FAR			AE			
Cinquième Saison (4)	FAR	FG	A A			15/5 = 3	9/15
L'Escale (2)		FG			AE		
Mont d'Youville (4)	AE	AE AE FAR					9/15
Mont St-Aubert Inc. (3)	FAR AS	FG					
Région 04							
Pavillons Laforest (2)	AE FAR					5/2 = 2.5	1/5
Ville Joie St-Dominique (3)			SMS			CJ AE	

Région 05						
Relais St-François	AE	FG	SMS		6/2 = 3	2/6
(3)						
Institut Val du Lac Inc.	FAR					CJ
(3)	AE					
Région 06A						
Centres de Jeunesse						
Shawbridge		FG				
(1)						
Maison Notre-Dame de Laval	AS					
(1)						
C.A. Des Quatre Vents	AE	FG				
(2)						
Boscoville			SMS			
(1)						
Ecole Mont-St-Antoine	FG					
(1)						
Rose Virginie Pelletier		FG				SMS
(3)		AS				
Dominique Savio-Mainbourg			CJ	FG		
(4)			AE	FAR		
Villa Notre-Dame-de-Grâce	FAR				SMS	
(3)	AS					
Horizons de la Jeunesse		CJ				
(1)						
La Cité des Prairies	FG					
(4)	FG				44/15 = 2.9	17/44
	CJ					
	AE					
Habitat Soleil	FG					
(10)	AE	FG	SMS	As		
	AE	AE				
		AE				
		AE				
		AS				
Carrefours des jeunes		AE				
de Montréal		FAR				
		FG				
		FG				
		CJ				
S.T.F.M.M.M.						

La Clairière (3)		FG	SMS	Ae			
Centre Marie-Vincent (5)	AE	FG FAR	AE AE				
La Station de formation en mécanique de Montréal métropolitain (1)		A					
Région 06B							
Accueil Vert Pré (5)	AE SMS FAR CJ	A					
St-Joseph de Joliette (4)		A FG	SMS AE			14/3 = 4.7	7/14
C.A. Des Laurentides (5)	AE	FG A A AE					
Région 06C							
Elan Jeunesse (3)		FG FAR	AE			4/2 = 2	2/4
Pavillons Vois-Joly Inc. (1)					AE		
Région 07							
Les jeunes de l'Outaouais (4)	FG AS	A	AE			4/1 = 4	2/4
Région 08							
Maison Rouyn-Noranda (2)				FAR AS		6/2 = 3	3/6
Centre d'Orientation l'Etape (4)		FG	SMS CJ		A		
Région 09							
Centre des Ressources Institutionnelles Côte-Nord (2)		FG	SMS			2/1 = 2	1/2

façon la moins équivoque de placer une borne entre la prévention spécifique, agir avant, et la réadaptation, agir après, c'est de dire que celle-ci se rapporte à une inadaptation qui a été formellement reconnue en vertu d'une législation. Trois lois s'appliquent en ce qui concerne les jeunes québécois dits mésadaptés socio-affectifs: la Loi sur la protection de la jeunesse (LPJ), la Loi sur les jeunes contrevenants (LJC) et la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).

Un programme de réadaptation dans la communauté sera, en conséquence, celui qui prend en charge de façon intensive un nombre limité de jeunes mésadaptés socio-affectifs, et reconnus tel en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse ou de la Loi sur les jeunes contrevenants, et qui utilise les services conventionnels de la communauté, soit pour les loger et/ou les éduquer. Beaucoup de programmes abritent sous le toit de la réadaptation des interventions préventives spécifiques demandées par les centres locaux de services communautaires (CLSC) et les centres de services de santé et de services sociaux (CSS), sinon directement par l'école ou les parents, et cela avec un mandat volontaire sous l'égide d'une législation (LPJ, LSSSS) et souvent même sans l'appui du mandat officiel d'une législation; il s'agit alors de programmes d'adaptation dans la communauté comme nous les appellerons. Si le terme adaptation a été choisi, c'est pour indiquer que la finalité d'un tel programme consiste à mettre le jeune en harmonie avec son environnement; il s'agit essentiellement des interventions que le rapport Batshaw regroupait sous le terme éducation.

Si la réinsertion est une phase de la réadaptation, réintroduire un jeune en difficulté dans son milieu après une période d'exclusion, il est souvent difficile de préciser clairement où commence la réinsertion et où se termine la réadaptation. Toutefois, si nous acceptons que la réinsertion est une étape de la réadaptation et que celle-là suit un séjour en internat, alors plusieurs des programmes recensés sont soit à cheval sur l'une et l'autre finalité ou reçoivent une clientèle composée surtout de cas en réinsertion. Il s'ensuit qu'il est difficile de préciser la fonction réelle du programme et de concevoir qu'un même programme peut adéquatement répondre aux besoins spécifiques

d'un jeune en réadaptation ou d'un autre en réinsertion. Un programme de réinsertion dans la communauté sera celui qui offre une assistance aux jeunes mésadaptés socio-affectifs à la suite d'un séjour en internat.

Ainsi sur les 111 programmes recensés, nous pouvons en qualifier 30 de réinsertion, 43 de réadaptation et 21 d'adaptation; 85% des programmes identifiés appartiennent exclusivement à l'une ou l'autre des trois finalités de l'intervention. Les 16 autres programmes sont à cheval sur l'une ou l'autre des trois catégories: 8 de réinsertion-réadaptation, 5 de réinsertion-adaptation et 4 de réadaptation-adaptation, c'est-à-dire qu'ils accueillent des jeunes pour qui les objectifs poursuivis sont de nature différentes.

Ces 111 programmes constituent l'ensemble des services offerts par les centres d'accueil en externat; rappelons que certaines de ces interventions sont offertes par des centres mais de manière intermittente et conjoncturelle, il ne s'agit pas de programmes à proprement dit. Comme nous le verrons, la très grande majorité, sinon la totalité, de ces programmes ont été mis sur pied après la publication du rapport Batshaw en 1975 et la plupart depuis quelques années seulement. Cela dénote le caractère récent de la désinstitutionnalisation à laquelle ont été soumis les internats du Québec au cours des dernières années.

2.1.2. Les modalités de l'intervention

Si les programmes recensés peuvent se classer selon la finalité de l'intervention, ils peuvent aussi l'être selon les modalités de la prise en charge dans la communauté. C'est le deuxième principe de classification que nous avons retenu et qui permet de clarifier les confusions terminologiques que nous avons observées. Nous avons ainsi été amenés à reconnaître sept modalités spécifiques de prise en charge et nous les avons ordonnées selon leur degré d'éloignement de la formule de l'internat; il s'agit essentiellement du niveau d'encadrement physique que dénote le type d'hébergement choisi par le programme.

Ce sont: le foyer de groupe (FG), la famille d'accueil spécialisée (FAS), l'appartement suppervisé (AS), le centre de jour (CJ), l'atelier (A), l'assistance éducative en milieu naturel (AE) et le soutien en milieu scolaire (SMS). Trois modalités, le foyer de groupe, la famille d'accueil spécialisée et l'appartement supervisé, supposent un hébergement dans la communauté, c'est-à-dire à l'extérieur du campus de l'internat, mais sous la supervision directe d'un établissement. Les quatre autres façons de prendre en charge, le centre de jour, l'atelier, l'assistance éducative et le soutien en milieu scolaire, impliquent un suivi individuel mais avec hébergement dans la famille naturelle ou substitut de l'enfant ou de l'adolescent. Définissons chacune de ces modalités de prise en charge.

Le foyer de groupe, que l'on dénomme aussi de différentes manières (foyers de groupes parentaux, foyers de groupes de réadaptation, foyer de transition, foyers parentaux professionnels, foyers thérapeutiques, ressources résidentielles de groupe, foyers de groupe éducateurs, ...), suppose, selon le Document de consultation du MAS (1980) une installation insérée dans un quartier résidentiel (maison unifamiliale ou logement) qui offre un hébergement à au moins cinq jeunes et pas plus de neuf; il est animé par des parents ou des professionnels reconnus par un centre d'accueil; et, il propose un programme de réadaptation intensif.

La famille d'accueil spécialisée se différencie du foyer de groupe que par deux caractéristiques, le nombre de jeunes qui sont accueillis est inférieur à cinq, il est généralement d'un ou deux, et elle est habituellement opérée par un couple. Le document de consultation du MAS (1980) précise qu'elle est douée d'aptitudes spéciales pour collaborer à un plan d'intervention.

La modalité de prise en charge appartement supervisé est aussi appelée foyer-appartements, appartements thérapeutiques ou intégration en appartement; l'appartement supervisé c'est un logement conventionnel occupé par un ou quelques jeunes tandis que le foyer-appartement est constitué d'un groupe de logements dans un même édifice.

Le centre de jour (ou de soir) et l'atelier sont des lieux fréquentés par les jeunes mésadaptés socio-affectifs avant tout au cours de la journée, entre 8 heures et 17 heures.

Quant à la modalité assistance éducative, que l'on nomme aussi projet familial, maintien dans le milieu, réadaptation dans le milieu, aide éducative en milieu naturel, éducateurs en milieu naturel, services externes ou animation éducative, elle réfère au maintien d'un jeune mésadapté socio-affectif dans son milieu naturel grâce à un suivi individuel de la part d'un éducateur; ce suivi étant global, il peut impliquer des interventions dans et sur la famille, à l'école, pendant les temps libres...

Pour sa part le soutien en milieu scolaire, que l'on appelle aussi intégration scolaire, support scolaire, plateau scolaire, intervention complémentaire en milieu scolaire, réadaptation en milieu scolaire ou réinsertion sociale, est une forme d'assistance éducative de la part d'un éducateur qui s'ajoute aux interventions habituellement disponibles en milieu scolaire et qui ne prend place que durant les heures de classe. Notons que la différence majeure entre le centre de jour et le soutien en milieu scolaire réside dans le lieu où l'aide académique est apportée: dans le premier cas il s'agit d'un local habituellement situé sur le campus de l'internat ou ailleurs alors que dans le second cas il s'agit d'une école régulière.

Les programmes avec hébergement dans la communauté sont au nombre de 48 (26 de foyer de groupe, 14 de familles d'accueil de réadaptation et 8 d'appartements supervisés); ils représentent 43% des programmes d'intervention dans la communauté que nous avons recensés. Par contre, les modalités de prise en charge sans hébergement comptent 57% des programmes d'intervention dans la communauté; ces 63 programmes se répartissent ainsi: 10 de centre de jour, 9 d'atelier et 44 d'assistance éducative, dont 32 en milieu naturel et 12 en milieu scolaire.

L'intervention en externat est donc d'importance réelle au Québec quand plus de la moitié des programmes d'action dans la communauté suppose aucun hébergement en dehors de la famille naturelle ou substitut. Elle ne peut pas être mise en doute même si ces programmes dépendent administrativement des centres d'accueil, ceci parce qu'il s'agit véritablement de programmes qui sont mis en oeuvre directement dans la communauté.

2.2. Les descripteurs

Nous avions proposé une étude des programmes d'intervention comme prise en charge principale et intensive dans la communauté. Devant le large éventail des programmes que nous avons recensés, il nous est apparu pertinent de les analyser à deux niveaux. Premièrement, une analyse de l'ensemble des programmes recensés quelle que soit leur finalité, toutefois il s'agira d'un survol à partir d'un nombre limité de caractéristiques. Deuxièmement, une analyse en profondeur des véritables programmes de réadaptation sera réalisée tel que le prévoyait le projet de recherche.

Huit caractéristiques ont été retenues pour décrire les 111 programmes recensés: sa nature, le nombre de jeunes impliqués, l'importance du personnel, des traits de la clientèle (sexe et âge), le statut légal des jeunes, la durée du programme et l'année de mise en place. La comparaison des programmes à partir de ces caractéristiques permettra de statuer sur l'ampleur de la désinstitutionnalisation au Québec, le degré d'encadrement offert aux jeunes mésadaptés socio-affectifs par les programmes dans la communauté et la finalité réelle des programmes.

Pour leur part les programmes de réadaptation sont analysés à l'aide d'une grille comportant des données sur l'année de naissance, les objectifs généraux et spécifiques, le cadre administratif, la clientèle (nombre réel, capacité, conditions d'admission, procédure de sélection, sources de références), les caractéristiques des jeunes (sexe, âge, statut légal), la durée de la prise en charge, le personnel (nombre,

type, âge, formation, expérience, sexe), les ressources matérielles, l'utilisation des ressources de la communauté, la méthode d'intervention privilégiée, le suivi (nature, pendant, après). Ces programmes sont décrits avec force détails dans un document complémentaire qui peut être obtenu en écrivant au premier auteur.

2.3. Les analyses

L'annexe 1 présente chacun des 111 programmes de prise en charge par modalité et finalité de l'intervention. L'annexe 2 propose une description synthétique de chacun des 43 programmes de réadaptation dans la communauté. A l'aide de ces données trois types d'analyses seront réalisées.

Premièrement, une analyse comparative de l'ensemble des programmes de prise en charge dans la communauté permettra d'évaluer l'ampleur et la nature de ces programmes et de distinguer les différences importantes selon les modalités et les finalités de l'intervention. Deuxièmement, pour les seuls programmes de réadaptation dans la communauté, nous procèderons à une comparaison des caractéristiques disponibles selon les modalités d'encadrement. Troisièmement, les résultats obtenus lors des deux analyses précédentes seront soumis à une évaluation normative dont nous préciserons les contours ultérieurement.

Chapitre I

L'AMPLEUR DE LA DÉSINSTITUTIONNALISATION

L'objectif final de cette partie du rapport, compte tenu que nous avions proposé une évaluation normative de l'intervention dans la communauté au Québec, est le suivant: évaluer l'ampleur réelle de la désinstitutionnalisation depuis le rapport Batshaw. Avant d'aborder directement cette question, il convient de décrire la situation actuelle. Pour ce faire, nous analyserons la répartition des programmes de prise en charge dans la communauté selon leurs finalités et leurs modalités d'intervention mais aussi leur distribution à travers les établissements et les régions administratives du Québec. Par la suite, nous procèderons à une analyse comparative des programmes compte tenu des caractéristiques descriptives dont nous disposons.

1. La répartion des programmes d'intervention dans la communauté

Une première façon de décrire la prise en charge dans la communauté peut consister à analyser la distribution des programmes en fonction de leur finalité et de la modalité de l'encadrement. Le tableau 1 présente ces données: 81 programmes sur 110 impliquent comme finalité la réadaptation et/ou la réinsertion et la majorité d'entre eux, 48/81 supposent une forme quelconque d'hébergement. A l'inverse, les 30 programmes qui mettent l'accent sur l'adaptation n'impliquent pas d'hébergement.

Parmi les 48 programmes qui offrent de l'hébergement, pour la majorité (26/48) c'est en foyer de groupe; les programmes d'appartements supervisés sont moins nombreux (8/47) que les familles d'accueil spécialisées (14/47). Les programmes qui affichent pour finalité exclusive la réadaptation se caractérisent par la présence d'hébergement en dehors du milieu naturel: 26 des 48 programmes avec hébergement font de la réadaptation et 26 des 43 programmes de réadaptation supposent un hébergement. En somme, les programmes de réadaptation, s'appuient surtout sur un hébergement dans la communauté et celui-ci a lieu en grande majorité en foyer de groupe (2/3).

En ce qui concerne la réinsertion, la domination des programmes

avec hébergement n'existe pas. En effet, la moitié des programmes de réinsertion n'impliquent pas d'hébergement (15/30) et la formule la plus choisie est l'assistance éducative en milieu naturel (12/30). Si la réinsertion suppose un hébergement, celui-ci n'a pas principalement lieu en foyer de groupe (5/15) mais plutôt en famille d'accueil spécialisée ou en appartement supervisé (10/15).

Notons que les programmes mixtes (réadaptation/réinsertion, réadaptation/adaptation, réinsertion/adaptation) adoptent, pour les deux tiers (10/16), un encadrement sans hébergement; seuls programmes mixtes de réadaptation/réinsertion s'appliquent avec hébergement (6/16). Notons que les programmes mixtes seront exclus de certaines comparaisons en raison de leur caractère anachronique, comment peut-on, de façon cohérente, faire à la fois de la réadaptation et de la réinsertion avec le même programme?

En somme, un programme de réadaptation est plus souvent supporté par une formule d'hébergement dans la communauté; un programme de réinsertion implique aussi souvent de l'hébergement qu'un seul suivi en milieu naturel; et, les programmes d'adaptation se caractérisent par un encadrement qui ne se sert pas de l'hébergement. Voyons les finalités principales de chaque modalité d'intervention.

Le foyer de groupe est principalement un outil de réadaptation (18/26); la famille d'accueil spécialisée est autant un instrument de réadaptation (6) que de réinsertion (6); l'appartement supervisé sert avant tout à la réinsertion (4/8); le centre de jour sert plusieurs fonctions mais il est priviligié, sur un pied d'égalité, pour la réadaptation et l'adaptation; l'atelier, pour sa part, sert de formule d'encadrement presqu'exclusivement pour la réadaptation (6/8); le soutien en milieu scolaire est aussi une modalité d'intervention qui est dominé par une seule finalité, l'adaptation (9/12); finalement, l'assistance éducative en milieu naturel est la formule qui est utilisée pour poursuivre toutes les finalités, dont la réinsertion (12/32), la réadaptation (8/32) et l'adaptation (7/32).

L'analyse du tableau 1 révèle donc que plusieurs modalités d'intervention sont utilisées pour poursuivre diverses fins et, inversement, une finalité peut être poursuivie avec divers modes d'encadrement. Toutefois, une démarcation claire, mais pas exclusive, semble s'installer entre, d'une part, la réadaptation qui s'accompagne d'un hébergement dans la communauté et, d'autre part, l'adaptation qui n'implique pas d'hébergement mais une assistance en milieu naturel. La réinsertion, pour sa part, joue sur les deux tableaux.

Comment peut-on expliquer ces regroupements entre finalités et modalités de l'intervention? Par des caractéristiques de la clientèle? Par le statut légal des clients? Peut-être que la diversité des rapports entre modalités et finalités de l'intervention est le résultat d'une absence de normes précises dans le réseau de prise en charge? Avant de tenter de répondre à ces questions, analysons la distribution des modalités et finalités d'intervention par régions administratives et par établissements.

Le tableau 2 montre que les disparités sont énormes entre les régions administratives et entre les établissements. Ainsi la proportion que représente le nombre de programmes de prise en charge dans la communauté sur le nombre d'établissement par région varie de 1 à 4 alors que le nombre de programmes par centre s'échelonne de 0 à 10 et que la fraction qui illustre le nombre de programmes avec hébergement sur l'ensemble des programmes dans la communauté d'une région varie de 1/7 à 1. Ces trois indices de la distribution des programmes ne vont pas de pair; ainsi, un établissement de la région de Montréal possède le plus grand nombre de programmes; alors que la région des Laurentides-Lanaudière affiche la proportion de programmes par centre la plus élevée et que la région de Québec obtient le plus petit nombre de programmes avec hébergement par rapport à l'ensemble des programmes dans la communauté.

Ces disparités d'une région à l'autre et d'un établissement à l'autre nous permettent de conclure que le développement des programmes d'intervention dans la communauté est une émanation de la base; celle-ci a sûrement été encouragée par l'idéologie mise de l'avant par le rapport

Batshaw (1975) et renforcer par le rapport Charbonneau (1982), mais aussi par les autres courants de pensée dans le domaine de la réadaptation dont celui qui soutient que l'internat est inefficace (voir LeBlanc, 1983). Ce mouvement pour insérer la réadaptation dans la communauté n'est sûrement pas le résultat de l'application d'une politique du Ministère des services de santé et des services sociaux; si c'était le cas, nous aurions constater un développement uniforme des programmes de prise en charge dans la communauté à travers toutes les régions et dans tous les établissements du réseau des services aux enfants et aux adolescents en difficulté d'adaptation.

2. Analyse comparative des programmes d'intervention dans la communauté

Si les centres d'accueil possèdent le monopole des programmes d'intervention dans la communauté dit de réadaptation, un seul programme sur 111 n'origine pas d'un de ces établissements; par contre, il faut souligner que d'autres organismes offrent des programmes de prévention primaire mais ils sont plutôt rares et ils ne sont pas recensés ici. Commençons notre analyse comparative par l'étude de la distribution des années de mise en place des programmes recensés. Le tableau 3 rapporte l'année moyenne du début de chaque programme selon la modalité de prise en charge et la finalité de l'intervention. L'annexe 1 présente les données pour chacun des programmes individuels.

1981 est l'année moyenne de la mise en oeuvre des 111 programmes recensés. Notons que les 43 programmes de réadaptation sont les plus âgés, ils ont été opérés en moyenne à partir de 1978. Les plus récents, 1984, ont pour objectif la réinsertion tandis que les programmes d'adaptation fonctionnent depuis 1982. Signalons que les programmes mixtes ont vu le jour en 1983. Puisque la réadaptation constitue le mandat principal des centres d'accueil, il est normal que ce type de programme dans la communauté soit la première forme de désinstitutionnalisation choisie. Il est toutefois surprenant de constater que la réinsertion, la finalité directement complémentaire à la réadaptation, n'a fait l'objet de la création de programmes qu'en moyenne vers 1984.

TABLEAU 3
Année majeure du début des programmes selon la finalité et la modalité d'intervention

Modalité d'intervention	Réadaptation	Réinsertion	Adaptation	Mixte	Moyenne
Foyer groupe	77	83	-	82	80
Famille d'accueil spécialisée	84	86	-	83	84
Appartement supervisé	78	82	82	-	82
Centre de jour	78	82	83	-	81
Atelier	81	-	80	84	81
Assistance éducative	82	83	82	83	85
Soutient scolaire	76	-	81	83	81
MOYENNE	78	84	82	83	81

En contre partie, l'année moyenne de mise en place des programmes selon le type d'encadrement varie de 1980 à 1985. Les plus vieux sont ceux des foyers de groupe, suivent les centres de jour, le soutien en milieu scolaire et les ateliers en 1981, les appartements supervisés en 1982 et les familles d'accueil spécialisées en 1984. La dernière modalité, l'assistance éducative en milieu naturel, est toute récente; ces programmes sont nés pour la plupart en 1985 et 1986. Ainsi le cheminement des internats quant à ses priorités de développement de programmes dans la communauté est facilement identifiable.

Après que le MSSSS eut imposé un moratoire sur tous les projets de construction d'internat, les foyers de groupe ont vu le jour; l'année moyenne de création des foyers de groupe de réadaptation, 1977, confirme cette observation. Par la suite, les établissements ont développé des programmes semblables à ceux de l'internat concernant la scolarisation et la préparation au marché du travail mais cette fois dans la communauté: les centres de jour, les ateliers et les activités de soutien en milieu scolaire; c'était vers 1981 pour l'ensemble des programmes mais avant en ce qui concerne la réadaptation: par exemple les centres de jour sont nés en moyenne vers 1978, les activités de soutien en milieu scolaire vers 1976 et les ateliers autour de 1981. Les appartements supervisés, avec comme année moyenne 1982, ont suivi rapidement. Et c'est seulement quelques années plus tard, vers 1984-1985, que les centres d'accueil se sont attardés à développer des modalités de prise en charge plus novatrices, l'assistance éducative en milieu naturel, et plus éloignées de l'hébergement de groupe, la famille d'accueil spécialisée (est-elle une ressource novatrice ou un substitut au manque récurrent de familles d'accueil?).

En somme, les centres d'accueil se sont progressivement éloignés de leur mandat initial qui était d'offrir une mesure d'internat aux jeunes mésadaptés socio-affectifs. Ils ont porté leurs interventions de plus en plus vers le milieu naturel du jeune, accomplissant ainsi une désinstitutionnalisation de plus en plus profonde. Toutefois, ce sont les programmes de réadaptation, ceux qui constituent une mesure principale et intensive, qui ont attiré l'attention première de ces établissements. Voyons maintenant quelques caractéristiques des programmes (durée et ratio jeunes/personnel) et quelques données sur leur clientèle.

Les programmes d'intervention dans la communauté diffèrent énormément les uns des autres, ceci même à l'intérieur d'une modalité de prise en charge et d'une finalité de l'intervention. Les données pour chacun des programmes sont rapportés à l'annexe 1; mais elles ne peuvent être résumer par des mesures de tendance centrale en raison du fait que plusieurs des programmes n'étaient pas en mesure de nous fournir la durée moyenne effective de la participation des jeunes au programme par exemple. Néanmoins, quelques observations doivent être faites. Premièrement, la grande majorité des programmes de réinsertion sont de courte durée, moins de six mois, et la plupart ne semblent pas dépasser une année.

Deuxièmement, les programmes de réadaptation sont les plus longs, généralement d'une durée d'environ une année mais il y a aussi beaucoup de variations à l'intérieur d'une même modalité de prise en charge, par exemple il y a des programmes de foyers de groupe qui s'échellonnent sur 36 mois tandis que d'autres ne couvrent que six mois. Parmi les programmes de réadaptation, il y a des variations significatives d'un type d'encadrement à l'autre: le placement en famille d'accueil spécialisée dure plus d'une année; en foyer de groupe le séjour est d'environ une année; et, dans les centres de jour, il est d'environ une année et demie tandis que la durée des autres programmes est généralement de moins d'une année; neuf mois en atelier et six à neuf mois pour l'assistance éducative.

Troisièmement, les programmes mixtes appellent des durées très variées. Quatrièmement, les programmes avec hébergement, en particulier les familles d'accueil et les foyers de groupes, exigent une intervention plus longue que les autres programmes. Cinquièmement, les programmes de centre de jour, d'atelier et de soutien en milieu scolaire semblent calquer leur durée sur l'année scolaire, en effet la plupart d'entre eux signalent une durée de neuf-dix mois.

En somme, malgré des tendances claires à associer une durée donnée de l'intervention à une finalité spécifique d'un programme (les programmes de réadaptation sont plus longs que les programmes de

réinsertion et les programmes d'adaptation se situent entre les deux précédents), les variations sont trop importantes, à l'intérieur d'une modalité spécifique d'intervention, pour que nous puissions conclure qu'il existe des normes administratives ou cliniques évidentes. Cette conclusion ne saurait nous laisser oublier qu'il est surprenant de noter que les programmes qui sont plus intensifs par nature, les programmes d'hébergement, demandent une durée plus longue que les autres programmes. Serait-ce en raison de la nature des problèmes de la clientèle ou par déficience de l'intervention?

Si la durée des programmes d'intervention dans la communauté était très variable, même pour un groupe de programmes dont la finalité et le type d'encadrement étaient équivalentes, nous observons aussi de grandes variations en ce qui concerne le rapport nombre de jeunes par éducateur. Ces rapports s'échellonnent de .57 à 30 jeunes par éducateur. Plusieurs résultats méritent d'être signalés (tableau 4).

Premièrement, ce rapport est assez semblable pour les programmes de réadaptation avec hébergement, 1.9 pour les foyers de groupe et 1.4 pour les familles d'accueil spécialisées; les programmes de réinsertion adoptant la même modalité de prise en charge sont tout juste un peu plus chargés, 2.3 pour les foyers de groupe et 1.3 pour les familles d'accueil. Notons que les appartements supervisés affichent un rapport beaucoup plus élevé, 7 en réadaptation et 3 en réinsertion; cette différence est surprenante puisque nous aurions penser que ce rapport aurait été à l'avantage de la réadaptation, un nombre plus faible de jeunes dans les appartements supervisés de réadaptation.

Deuxièmement, les modalités de prise en chage sans hébergement montrent un rapport jeunes/éducateurs supérieur à celui des programmes avec hébergement, généralement entre 10 et 12 jeunes par éducateurs. En ce qui concerne les programmes de réadaptation, le rapport est plus faible que pour ceux de réinsertion et les programmes d'adaptation tendent à attribuer un nombre plus élevé de jeunes à chaque éducateur.

TABLEAU 4

Encadrement (nombre de jeunes par éducateur) selon la finalité et la modalité de prise en charge des personnes

Modalité	Réadaptation	Réinsertion	Adaptation
Foyer de groupe	1.9	2.3	-
Famille d'accueil spécialisée	1.4	1.3	-
Appartement supervisé	7	3	-
Centre de jour	6	12	12
Atelier	1.8	12	12
Assistance éducative	11	-	11
Soutien en milieu scolaire	-	4.4	11

En somme, l'encadrement offert par les programmes, soit en terme de durée soit en terme de rapport jeunes/éducateurs, varie beaucoup à l'intérieur d'une modalité et d'une finalité, toutefois les programmes adoptant une même finalité et un même type de prise en charge s'affirment par une tendance principale qui les distinguent assez facilement des autres. Ainsi, les programmes de réadaptation offrent un encadrement plus serré et ils s'échellonnent généralement sur une année tandis que les programmes de réinsertion accueillent habituellement plus de jeunes mais pour une période plus courte; par ailleurs, les programmes d'adaptation sont ceux dont l'encadrement est le moins serré. Finalement, il est bien évident que les programmes avec hébergement proposent un encadrement plus intensif que les autres programmes.

Non seulement les modalités d'intervention se distinguent-elles par le niveau d'encadrement, mais elles diffèrent aussi par certaines caractéristiques administratives. Ainsi le centre de jour tend à être localisé sur le campus de l'internat tandis que l'atelier est le plus souvent situé dans une zone commerciale ou industrielle. Une différence vient s'installer entre les foyers de groupe et les familles d'accueil spécialisées: ces dernières sont toutes contractuelles, généralement avec les CSS mais sous la supervision d'un centre d'accueil; tandis que les premiers sont avant tout opérés par un personnel rattaché directement au centre d'accueil, notons qu'au moins le tiers d'entre eux sont à contrat avec le centre d'accueil. L'assistance éducative en milieu naturel est accordée par des éducateurs qui font partie du personnel d'un centre d'accueil alors que les appartements supervisés sont opérés par des contractuels ou du personnel régulier d'un centre.

Jusqu'ici les données que nous avons rapportées laissent entendre qu'il y a presqu'autant de différences à l'intérieur d'une modalité de prise en charge qui poursuit une fin donnée qu'entre diverses mesures. Il n'y a donc pas de normes administratives ou cliniques très précises qui garantissent qu'une même mesure, par exemple le foyer de groupe de réadaptation, soit une formule uniforme d'intervention. Cette

observation est surprenante lorsque l'on se rappelle que dès 1980 le MAS définissait précisément chacune de ces mesures dans un document de consultation. Avant de conclure définitivement sur ce sujet, voyons si cette diversité des formules peut être expliquée par les caractéristiques de la clientèle.

L'analyse du statut légal des jeunes acceptés dans les programmes est fort instructive, surtout si nous mettons nos observations en regard des caractéristiques d'âge et de sexe des clients des programmes. Le tableau 5 présente quelques indices synthèses mais la lecture de l'annexe 1 est plus instructive.

Premièrement, les jeunes contrevenants constituent une faible minorité des adolescents admis dans les programmes d'intervention dans la communauté. Ils dominent dans quatre programmes sur 94: deux d'atelier, un d'assistance éducative en milieu naturel et un de foyer de groupe de réinsertion; ils sont toutefois présents dans 24 programmes; et, ils font essentiellement partie de cinq types de programmes: foyer de groupe de réadaptation (6/17), foyer de groupe de réinsertion (4/6), atelier (6/6), assistance éducative de réadaptation (3/7) et assistance éducative de réinsertion (3/10). Notons que les programmes qui reçoivent des jeunes contrevenants sont parmi ceux où la clientèle est avant tout masculine, sinon exclusivement, et dont l'âge se situe entre 14 et 18 ans et souvent entre 16-18 ans.

Deuxièmement, les programmes d'adaptation reçoivent presqu'exclusivement une clientèle inscrite selon la nouvelle terminologie de la Table-clientèle (1986), c'est-à-dire que les jeunes y participent sur une base volontaire ou comme mesure volontaire. Treize programmes sur 20 accueillent des jeunes sans statut légal, les sept autres programmes reçoivent des jeunes qui y sont inscrits majoritairement en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et lorsque la Loi sur la protection de la jeunesse est invoquée c'est comme mesure volontaire. Notons que ces programmes s'adressent autant aux garçons qu'aux filles et qu'il s'agit souvent d'enfants: 4 programmes sur 20 accueillent des enfants de moins de six ans; 6 programmes des enfants de moins de 12 ans, 6 programmes des adoles-

TABLEAU 5

Caractéristiques de la clientèle (sexe, âge et statut légal) selon les modalités et finalités de l'intervention

Modalités de l'intervention	Finalités de l'intervention: Réadaptation	Réinsertion	Adaptation
Foyer de groupe	PSC (3) G (3) PSC F (2) 6-12 (3) PS (8) GF (12) 12-15 (2) 14-16 (10) SP 16-18 (2) PC (2) 9-18 (2) P (2) P(V)	PSC G (5) 15-18 (5) CP P PC (2)	
Famille d'accueil spécialisée	P(V)(2) G 6-12 (2) PS (2) F 6-18 (2) P GF (3) 10-11 PC 13-15	PC G (2) 9-12 P(V) F 14-18 (4) SP GF (3) 12-18 P (2)	
Appartement supervisé	P (2) F 16-18 (2) GF	SP (2) F (2) 16-18 (4) P (2) GF (2)	
Centre de jour	P GF (2) 8-12 PS G 12-17 (2)	P G 12-18 PC GF 17-19	BV GF (3) 2-15 (2) SBV(2) 12-16
Atelier	PC (2) G (2) 16-18 (5) PCS GF (4) 14-15 SPC (2) C (2)		BV (2) 16-18 (2)
Assistance éducative	P(V) (2) PSC G 6-18 (2) PS P GF 6-13 12-18 D 0-15 14-18	P(V) (3) GF (6) 6-18 12-14 PC (2) G (5) 12-18 (3) BV (3) F 16-18 (4) PBV (2) 14-18 (3)	BV (3) GF (6) 0-12 S 9-12 SBV 6-12 SP (V) (2) 7-11 6-18 (2)
Soutien scolaire		PC GF 12-18 BV	BV (7) GF (9) 6-12 (3) SBV 12-18 (4) 4

Légende: G: garçon
F: filles
6-18: âge
P: protection
C: contrevenant
S: service santé et service sociaux
BV: base volontaire
P(V): protection, mesure volontaire

L'Ordre des sigles indique la prédominance de certaines clientèles.

cents de 12 à 18 ans et 2 programmes des jeunes de 16 à 18 ans. Tous ces programmes n'impliquent pas d'hébergement, il s'agit d'une assistance éducative, surtout, en milieu naturel et en milieu scolaire et, ensuite, en centre de jour ou en atelier.

Troisièmement, nous observons une corrélation entre le statut légal des jeunes et le degré d'encadrement offert par les programmes. Ainsi, les placements en foyer de groupe ou en famille d'accueil pour fin de réadaptation impliquent surtout des jeunes avec des ordonnances (LPJ, LJC) et moins de cas placés en vertu de la LSSSS. A l'opposé, les jeunes en assistance éducative (en milieu naturel, scolaire, centre de jour et atelier) y sont essentiellement sur une base volontaire ou en vertu de la LSSSS et, ensuite plus rarement comme mesure volontaire de la LPJ. Entre ces deux extrêmes se situe la réinsertion comme finalité de l'intervention; en effet, à mesure que l'on passe des programmes avec hébergement vers les programmes sans hébergement le statut légal des jeunes change même si la LPJ domine toujours: les programmes sans hébergement impliquent plus souvent des mesures volontaires tandis que les programmes de réinsertion avec hébergement supposent plus souvent une ordonnance en vertu de la LPJ et de la LJC.

Parallèlement, les programmes de réadaptation en foyers de groupe recrutent avant tout des jeunes de 14, 15, et 16 ans alors que les programmes d'adaptation accueillent plus souvent des enfants et que les programmes de réinsertion sont plus nombreux à recevoir une clientèle de 16 à 18 ans. On note aussi que les programmes de réadaptation en foyer de groupe sont plus nombreux à recevoir une clientèle majoritairement composé de garçons, c'est aussi le cas pour les programmes de réinsertion, alors que la clientèle des programmes d'adaptation se recrute parmi les garçons et les filles.

L'ensemble de ces données nous permet de construire un certain nombre de profils qui constituent la tendance dominante d'un mode d'intervention particulier. L'assistance éducative a presqu'exclusivement

pour finalité l'adaptation d'un jeune à son environnement naturel, sa famille et/ou l'école; elle est acceptée sur une base volontaire par les parents des enfants, garçons ou filles habituellement de moins de douze ans, pour une durée moyenne de six mois; ces enfants n'ont souvent pas de statut légal et l'encadrement est léger, généralement un éducateur pour 12 enfants.

Le foyer de groupe de réadaptation offre un encadrement serré, légèrement moins de deux jeunes par éducateur; cette intervention principale est d'une durée d'environ une année; elle s'adresse le plus souvent à des adolescents, majoritairement des garçons de 14 à 16 ans; ces adolescents sont sous le coup d'une ordonnance en vertu de la LPJ ou de la LJC. L'atelier pour fin de réadaptation s'adresse aussi majoritairement à des garçons, cette fois de 16 à 18 ans; beaucoup sont sous ordonnance de la LJC mais certains y sont en vertu de la LPJ et de la LSSSS; l'encadrement est aussi serré que dans les foyers de groupe de réadaptation et la durée du stage est d'un peu moins d'une année.

Si l'assistance éducative affiche surtout comme modalité d'intervention l'adaptation et si le foyer de groupe et l'atelier se manifestent avant tout comme moyens de réadaptation, les autres modalités d'intervention sont utilisées pour toutes les fins. L'appartement supervisé, la famille d'accueil spécialisée et le centre de jour servent à la fois pour la réadaptation, la réinsertion et l'adaptation. Il s'ensuit qu'il est difficile de construire le profil de chacune de ces modalités de prise en charge. Notons, toutefois, que la réinsertion, quelque soit la modalité d'intervention choisie, se fait très souvent dans le cadre d'une acceptation volontaire de ce suivi de la part du jeune et/ou de ses parents.

3. L'ampleur et la nature de la désinstitutionnalisation: une analyse normative

Une analyse normative consiste à comparer un état de fait avec une norme. Trois normes sont disponibles pour confronter les 111 programmes d'intervention dans la communauté que nous avons analysés

précédemment. La première nous est donnée par le rapport Batshaw; développer des prises en charge alternatives à l'hébergement en internat. La seconde nous est apportée par un document du MAS (1980) qui définit avec précision chacune des modalités de prise en charge. La troisième nous est fixée par les exigences de la politique d'autosuffisance régionale du MAS: chaque région devrait disposer de l'ensemble des services nécessaires pour répondre à tous les besoins des jeunes mésadaptés socio-affectifs.

3.1 La désinstitutionnalisation: oui et non!

Le rapport Batshaw (1975) a lancé le réseau des services à la jeunesse en difficulté sur la voie de la désinstitutionnalisation; premièrement, en recommandant une philosophie pour ce réseau; deuxièmement, en montrant que beaucoup d'enfants placés en centre d'accueil ne devraient pas y être (voir le recensement de LeBlanc, 1975); troisièmement, en proposant un nouveau concept de centre d'accueil, le centre d'accueil de l'avenir, qui enjoignait les internats à développer toute une gamme de services en externat.

Le réseau des services à la jeunesse en difficulté semble avoir relevé le défi. En effet, si l'on compare les données recueillies par LeBlanc en 1975 et en 1983 (Leblanc, 1985), il ressort que le nombre de centres d'accueil a diminué de 69 à 49 et que le nombre de places offertes a diminué dans les centres, passant de 6,241 à 4,557. Cette diminution de 27% est partiellement factice puisqu'en 1975 il y avait 4,834 places d'occupées contre 3,782 en 1983 (seulement 21% de moins); compte tenu de la diminution importante de la population des enfants et des adolescents au Québec depuis cette date, il est difficile de conclure à une déinstitutionnalisation majeure. Ne serait-elle que de nature administrative?

Même si l'ampleur réelle de la désinstitutionnalisation n'est pas aussi remarquable que nous pourrions le penser au premier abord, elle a toutefois eu effectivement lieu en terme de modification des modes

d'hébergement. Si en 1975 la quasi totalité des places consistaient en places en internat, il faut dire que notre relevé montre qu'aujourd'hui les places dans la communauté sont nombreuses. Ainsi, 600 places d'internats sont maintenant transformées en places en foyer de groupe, très majoritairement de réadaptation. Le rapport de la Table-clientèle (1986) confirme que beaucoup de jeunes sont maintenant hébergés dans la communauté.

TABLEAU 6

Nombre de jeunes mésadaptés socio-affectifs impliqués dans les programmes d'intervention dans la communauté selon la modalité et la finalité de l'intervention

	Finalité de l'intervention				
Modalité de l'intervention	Réadaptation	Réinsertion	Adaptation	Mixte	Total
Foyer de groupe	509	158	-	34	401
Famille d'accueil spécialisée	75	28	-	68	171
Appartement supervisé	21	21	-	22	64
Centre de jour	81	16	92	99	288
Atelier	83	-	-	8	91
Assistance éducative	303	158	409	102	971
Soutien scolaire	-	50	254	108	412
TOTAL	1072	331	755	440	2598

Le tableau 6 présente le relevé des places disponibles selon notre recensement. Un total de 2,598 places sont offertes par les programmes d'intervention dans la communauté. Il ne faudrait pas les soustraire des 4,557 places disponibles dans les centres d'accueil pour conclure à l'ampleur de la désinstitutionnalisation. En effet, au moins

la moitié de ces places concernent des jeunes inscrits volontairement (celle en adaptation, en assistance éducative, ...), des jeunes qui ne sont pas admis et qui n'occupent pas des lits disponibles dans les centres, des jeunes qui sont suivis sur une base volontaire.

En somme, le nombre de places en internat a diminué significativement mais le nombre de places en externat a augmenté considérablement (il est malheureusement impossible d'obtenir des chiffres précis sur ces tendances de la part des services du MSSSS). Moins de jeunes sont hébergés en internat mais autant de jeunes sont hébergés, dont un bon nombre dans la communauté. De plus, les chiffres nous laissent même croire que plus de jeunes sont suivis par les centres d'accueil maintenant qu'avant si l'on additionne les inscrits aux admis. Selon notre estimation, environ 3,000 jeunes seraient aujourd'hui en internat et 2,600 en externat, donc plus de jeunes seraient maintenant sous la responsabilité des centres d'accueil comparativement à la situation de 1975. Serait-on face au même phénomène, celui de l'élargissement du contrôle social, qui a été observé concernant les mesures de déjudiciarisation des adolescents (voir Trépanier et Marceau, 1985)?

La désinstitutionnalisation est récente au Québec, elle s'est accélérée depuis le début des années 1980 selon une séquence bien définie: foyer de groupe, nouveaux lieux d'apprentissage (centre de jour, atelier, soutien scolaire), appartement supervisé, famille d'accueil spécialisée et assistance éducative en milieu naturel. Cette désinstitutionnalisation est réelle, puisque moins de jeunes mésadaptés socio-affectifs se retrouvent en internat. Toutefois, les centres d'accueil prennent en charge un plus grand nombre de jeunes qu'antérieurement, le développement des interventions dans la communauté a donc occasionné un élargissement du contrôle social effectué par les centres d'accueil sur la jeunesse en difficulté.

Cet élargissement de la clientèle provient d'une source principale. Ainsi, 755 jeunes sont inscrits dans un programme

d'adaptation et à l'opposé 963 jeunes participent à un programme d'assistance éducative. Compte tenu du profil de la clientèle des programmes d'adaptation, des enfants qui y sont inscrits sur une base volontaire pour une période relativement courte, il convient de questionner la pertinence de cette clientèle en regard du mandat premier des centres d'accueil, la réadaptation selon le rapport Charbonneau (1982). Ces programmes ressemblent énormément à des interventions de prévention secondaire. Tout au moins, ils ne respectent pas la condition que nous avons définie initialement pour distinguer la réadaptation de la prévention, une intervention qui s'appuie sur la reconnaissance de la mésadaptation en vertu d'une législation. Les centres d'accueil occupent donc un camp laissé en friche par l'école, les CSS, les CLSC, les organismes communautaires, ...

En somme, les centres d'accueil ont mis en oeuvre les recommandations du rapport Batshaw, ils sont devenus des organismes qui offrent une panoplie de services en internat et en externat. Trois séries de forces semblent avoir conduit à la situation actuelle: une volonté et des actions concrètes pour réaliser la désinstitutionnalisation, des demandes du réseau des services sociaux pour acquérir l'expertise du personnel des centres d'accueil et une expansion des programmes vers une clientèle qui n'est pas formellement reconnu comme mésadaptée socio-affective, vers la prévention secondaire plutôt que limité à la réadaptation.

3.2 Confusion dans les définitions des modalités d'intervention

Une observation s'est imposée avec vigueur: pour une modalité et une finalité d'intervention donnée il y a presque autant de variations dans les formules de prises en charge qu'entre les diverses finalités poursuivies avec une même modalité. La durée de l'intervention et l'encadrement, pour une formule spécifique de prise en charge (par exemple le foyer de groupe de réadaptation ou l'assistance éducative en milieu naturel pour fin d'adaptation), ne semblent donc pas uniquement fonction des caractéristiques de la clientèle (âge, sexe, statut légal). Ceci même si certaines formules affichent un profil particulier de clientèle.

Il est normal que les différences soient importantes pour certaines modalités. Plusieurs des modalités que nous avons recensées ne sont pas définies dans le Document de consultation du MAS (1980) ou dans d'autres documents, de fait il n'existe pas de consensus sur leur contour et leur contenu (assistance éducative, atelier, soutien scolaire, centre de jour). Certaines sont très récentes, l'assistance éducative et la famille d'accueil spécialisée et seules les trois formes d'hébergement (foyer de groupe, famille d'accueil spécialisée et appartement supervisé) ont déjà été définies.

L'appartement supervisé est, selon le Document de consultation (1980), un logement loué par le bénéficiaire ou un établissement où sont hébergés des jeunes qui sont dans la phase finale de réinsertion et qui démontrent une grande autonomie. Nous avons observé que ce type de programme est plus souvent utilisé pour la réadaptation que pour la réinsertion, sa location est souvent soutenue par le centre d'accueil et l'autonomie semble signifier que les jeunes doivent avoir atteint 16 à 18 ans. Ce qui est aussi remarquable, c'est que l'appartement supervisé de réadaptation offre une proportion de jeunes par éducateur plus importante que l'appartement supervisé de réinsertion. En somme, la fonction de l'appartement supervisé est différente de celle que l'on lui attribuait initialement, la réinsertion.

Quant à la famille d'accueil spécialisée, elle se doit d'abord d'être une famille d'accueil, à savoir une famille d'un ou plusieurs enfants, d'un nombre maximum de neuf, qui lui sont confiés par le CSS. Ensuite, elle doit être douée d'aptitudes spéciales à collaborer au plan d'intervention. Celles que nous avons recensées remplissent autant les fins de réadaptation que de réinsertion. Elles sont de véritables familles parce qu'il s'agit généralement d'un couple qui reçoit en moyenne 1.3 enfants et ces intrevenants sont probablement capables de mettre en oeuvre un plan d'intervention car il s'agit le plus souvent de personnes ayant une formation et/ou une expérience d'éducateur. La ressemblance entre nos observations et la description du Document de consultation (1980) est donc importante.

Le foyer de groupe devrait être une installation (maison unifamiliale ou logement) reconnue par un établissement, animé par un couple ou des professionnels et recevant entre cinq et neuf jeunes. Il a pour mission de donner accès aux services du milieu et de procurer, de façon intensive et individualisée, des services de réadaptation. Il devrait s'agir d'un programme de réadaptation intensif. Plus de 70% des foyers de groupe recensés ont pour finalité la réadaptation. Même si la majorité des foyers de groupe accueillent le nombre prévu de jeunes, qui sont habituellement âgés de 14 à 16 ans et sous ordonnance de protection, il n'en demeure pas moins que les formes d'organisation sont variables: nombre d'éducateur, type de personnel, formation du personne, ... De fait, un bon nombre de foyers de groupe ne correspondent pas à la définition du Document de consultation (1980).

Il convient donc de conclure qu'il y a beaucoup de confusion dans le réseau des centres d'accueil quant à la définition des modalités d'intervention dans la communauté que nous avons décrites. Cette situation apparaît la résultante du développement anarchique de ces types d'intervention au cours des dernières années, développement qui apparaît mal encadré en raison de l'absence de politiques contraignantes de la part du MSSSS. Cette conclusion a déjà été soutenue par la Commission Charbonneau (1982).

3.3 L'autosuffisance régionale dans le domaine des services externes

La politique d'autosuffisance régionale date de la fin des années 1970 et la Commission Charbonneau (1982) soulignait qu'elle s'était actualisée de façon plus ou moins inégale selon les régions administratives.

Notre recensement relève qu'actuellement le nombre de programmes d'intervention dans la communauté et le nombre de ces programmes sans hébergement varient énormément d'une région à l'autre. Puisque les problèmes de la jeunesse en difficulté ne semblent pas

fondamentalement différents d'une région à l'autre (Opération 30,000, 1980; LeBlanc, 1985a), les disparités que nous avons observées, concernant le développement de programmes d'intervention dans la communauté, vont directement à l'encontre de cette politique. En somme, comment est-il possible de parler d'autosuffisance régionale quand deux régions, Montréal et Laurentides-Lanaudières, disposent de la très grande majorité des programmes d'intervention dans la communauté, ce sont aussi les régions les mieux nanties en terme de centres d'accueil (LeBlanc, 1985a)?

En résumé, l'analyse normative révèle que les programmes d'intervention dans la communauté s'écartent significativement de deux normes qui sont habituellement mises de l'avant, l'autosuffisance régionale et l'uniformité dans les définitions des formules de prises en charge. Quant à l'objectif de désinstitutionnalisation, il est en bonne voie de réalisation; toutefois nous avons noté une tendance vers un élargissement de la clientèle des centres d'accueil.

Chapitre II

LES PROGRAMMES DE RÉADAPTATION DANS LA COMMUNAUTÉ

Ce chapitre porte sur les 43 programmes de réadaptation dans la communauté: 18 de foyer de groupe, 6 de famille d'accueil spécialisée, 2 d'appartement supervisé, 3 de centre de jour, 6 d'atelier et 8 d'assistance éducative en milieu naturel. Rappelons que le rapport Batshaw (1975) référait de la façon suivante à ces programmes:

> "Un programme d'intervention intensif pour des jeunes qui éprouvent de sérieuses difficultés d'adaptation mais qui peuvent encore rester dans leur milieu"

Cette définition est loin d'être opérationnelle. En effet que signifie les termes intensif et sérieuses difficultés d'adaptation. C'est pourquoi nous avons défini six critères pour départager les programmes de réadaptation de l'ensemble des interventions dans la communauté décrites au chapitre précédent. Les sérieuses difficultés d'adaptation ont été cernées par un critère relativement imprécis, à savoir recevoir des jeunes surtout en vertu des deux principales lois qui définissent un jeune mésadapté socio-affectif: LPJ et LJC. Nous aurons l'occasion de vérifier la valeur de ce critère qui est contenu dans la définition même de mot réadaptation, comme nous l'avons déjà établi au début de ce rapport.

Le caractère intensif du programme a été apprécié à partir de trois critères: il s'agit de la mesure principale qui a été choisie pour le jeune; cette mesure est définie comme complète en elle-même, c'est-à-dire qu'elle s'étend de l'admission à la réinsertion; et l'intervention est relativement longue, elle s'échelonne sur plus de trois mois. L'élément de la définition qui se rapporte au milieu de vie du jeune a été contrôlé au sens que toutes les composantes du programme devaient avoir lieu dans la communauté, en dehors des lieux de l'internat qui le met en place. Finalement, nous n'avons retenu que les programmes de réadaptation qui étaient effectivement en opération à l'automne 1986.

Analysons maintenant les programmes qui appartiennent à chacune des modalités d'intervention.

1. Foyer de groupe

Les foyers de groupe de réadaptation constituent l'alternative à l'internat la plus ancienne, même si la plupart ont été mis sur pied entre 1975 et 1980 certains datent du début des années 1970. Ce fut la première forme de désinstitutionnalisation. A l'heure actuelle les centres d'accueil du Québec opèrent 18 programmes de foyers de groupe, ainsi un peu plus de 80 foyers de groupes accueillent un peu plus de 500 jeunes mésadaptés socio-affectif.

Le cadre administratif de ces programmes de foyer de groupe de réadaptation est relativement équivalent et tout à fait conforme aux normes proposées par les services de la conception des programmes en 1974 (MAS, 1974). Les jeunes sont référés par un CSS et la demande de placement est soumise à un comité d'admission qui est composé de représentants du centre d'accueil et du CSS. Le centre d'accueil a l'entière responsabilité clinique et administrative du programme mais sous deux modalités de financement: la moitié des centres assume directement tous les coûts que l'autre moitié signe un contrat de service avec un couple ou un groupe de personnes, il est toutefois bien évident que ces contrats de services sont variables: forme, contenu, per diem, ... De fait, le mécanisme de référence et la demande d'admission sont traités selon les mêmes modalités qu'une demande de placement en internat mais pour diverses raisons le financement change. Il semble que certains centres qui ont fermé des places en internat au profit de places en foyer de groupe tendent à assumer directement tous les coûts alors que certains centres qui ont créé une telle mesure tendent à la financer à travers un contrat de service.

La base commune au niveau de la source de référence et des procédures d'admission est vite dissolue lorsqu'il s'agit de préciser des

critères d'admission. Certains privilégient des critères généraux qui sont difficilement opérationnalisables: la capacité de vivre en milieu naturel, des problèmes de comportement et des troubles de la personnalité, ...; d'autres s'en tiennent à des critères démographiques, âge et sexe; certains y ajoutent des traits spécifiques, par exemple ne pas présenter des handicaps physiques ou intellectuels; certains retiennent des critères occupationnels, par exemple fréquenter l'école; il y en a qui utilisent des critères opérationnels, par exemple être jugé acceptable à partir de certains tests; enfin, d'autres s'appuient sur des critères personnels, par exemple démontrer un certain niveau de motivation face au placement. Un éventail aussi large de critères d'admission deviendra inquiétant s'il nous est impossible de découvrir une logique certaine entre eux et les objectifs et/ou les caractéristiques de la clientèle.

La liste suivante des objectifs présente tous ceux qui sont mentionnés une fois:

- réadapter
- éviter le séjour en internat;
  - normalisation par le maintien dans la communauté;
- offrir un environnement sécurisant et structuré;
  - réadaptation dans un contexte le plus normalisant possible;
- fournir un accompagnement physique et clinique dans un cadre de vie structurée;
  - supporter l'adolescent face aux difficultés qu'il rencontre
  - établir un traitement individualisé;
  - offrir des ressources personnalisées;
- favoriser l'intégration sociale;
  - fonctionner dans le milieu scolaire ou au travail;
  - l'habituer à planifier et participer à des activités dans la communauté;
  - vivre des relations positives avec des adultes;
- favoriser le développement du potentiel du jeune;
  - favoriser son épanouissement;
  - répondre aux besoins des jeunes;
- prévenir la détérioration;
- atteindre le niveau optimum d'autonomie;
  - aider le jeune à adopter des comportements responsables;
  - présenter un milieu de vie sécurisant et structuré pour une prise en charge graduelle d'eux-mêmes;
- supporter le jeune dans sa démarche de retour dans son milieu naturel.

Cette liste ne vient pas réduire les variations entre les

programmes de foyer de groupe de réadaptation, plutôt elle illustre l'hétérogénité. Ces objectifs sont de niveau fort différent, certains sont très généraux et difficilement opérationnalisables alors que d'autres sont plus spécifiques et concrets. Comment expliquer qu'un type de programme de réadaptation, dont la tradition remonte à plus de dix ans et qui s'inscrit dans la foulée directe de l'internat, puisse présenter autant de différences dans les objectifs choisis?

On pourrait invoquer les raisons suivantes: l'absence de normes précises de la part du MSSSS, l'autonomie des centres d'accueils, la philosophie d'intervention des centres, la formation du personnel, ... et la liste des hypothèses pourrait s'allonger indéfiniment. Au delà de ces spéculations, il est remarquable de constater l'incohérence entre les objectifs et les critères d'admissions. Ainsi un objectif peut appeler des types différents de critères, démographiques, cliniques, occupationnels,..., et même s'il se manifeste par des critères d'un même type, ceux-ci peuvent varier d'un programme à l'autre. Le foyer de groupe de réadaptation devient ainsi une modalité d'intervention à tout faire. Cette situation n'est pas tout à fait surprenante puisque le document d'orientation (MAS, 1974) ne formulait que des objectifs très généraux pour les foyers de groupe: prouver à l'enfant des conditions de vie qui s'approchent de celles de son milieu naturel, la réduction de la capacité des internats, rendre des services plus efficaces et offrir des services complémentaires à l'internat. Aucun de ces objectifs ne concerne la réadaptation à proprement dit.

Malgré les différences observées sur les objectifs poursuivis et les critères d'admission utilisés entre les programmes de foyer de groupe de réadaptation, il faut reconnaître que la clientèle desservie présente des points communs importants et ainsi les programmes atteignent partiellement l'objectif de regroupement des clientèles proposés par le MAS (1974). Ainsi en dehors des quelques programmes qui s'adressent à des enfants de 6 à 12 ans, la majorité des foyers de groupe reçoivent des adolescents de 14, 15 et 16 ans. Il s'agit de garçons pour la très grande majorité, trois programmes accueillent exclusivement des filles et trois autres seulement des garçons sur 18. En ce qui concerne le statut légal

de la clientèle des variations réapparaissent. En effet, La LPJ domine avec un mélange de cas avec ordonnance et sur mesures volontaires; vient ensuite la LSSSS dont l'importance s'échelonne de quelques dizaines de pourcent à 75%; et, finalement, la LJC est l'origine du placement dans 6 programmes sur 18 et pour seulement 2 programmes il s'agit de 20% ou plus de la clientèle mais jamais la majorité.

Comme pour le rapport entre objectifs et conditions d'admission, aucune logique spécifique est identifiable concernant les relations entre conditions d'admission et caractéristiques de la clientèle. Compte tenu de la relative homogénéité de celle-ci nous nous serions attendus au même degré de cohérence entre les conditions d'admissions et à un certain concensus sur les objectifs, ce n'est pas le cas. Chaque caractéristique du programme, objectifs, conditions d'admission et clientèle type, semble obéir à une logique particulière.

Un programme de réadaptation se doit d'être intensif par définition. Un des indices d'une intervention intensive est sa durée. Les programmes de foyer de groupe de réadaptation sont prévus pour s'échelonner de 2 mois à 36 mois; notons que le MAS (1974) proposait une période personnalisée de 6 à 10 mois. Concernant 11 programmes sur 18 pour lesquels nous disposons de la durée moyenne du séjour, nous notons des variations fort importantes: 3 programmes durent 6 mois et moins, 4 programmes demandent 7 ou 8 mois, 3 programmes impliquent une année. Notons que 4 programmes déclarent des durées se répartissant sur plus d'une année. Il est fort intéressant de noter qu'il semble y avoir une relation entre la durée du programme et l'âge de la clientèle: plus elle est jeune, des enfants de moins de 12 ans, plus les séjours moyens sont longs. De plus, il s'avère que parmi les programmes qui reçoivent des adolescents de 14, 15 et 16 ans les durées moyennes des séjours sont très variables, elles peuvent être de 4 mois comme de 12 mois. Ces données démontrent que le degré d'intensité des programmes de foyer de groupe de réadaptation est fort hétérogène. Comment cela peut-il être justifié, surtout lorsqu'il s'agit de cas de protection de 14 à 16 ans? Probablement que la poursuite d'objectifs fort différents constitue une des principales raisons de cette situation. Mais faire de la réadaptation implique-t-il nécessairement des objectifs si différents?

Parlons maintenant du personnel affecté aux programmes de foyer de groupe de réadaptation. Sur les 14 programmes pour lesquels l'information est disponible, sept sont opérés par un couple et les autres par un personnel mixte composé d'éducateurs et d'autres adultes (cuisinière, gardien de nuit, ...), dans la plupart de ces cas la proportion des hommes et des femmes est égale. Sauf dans un programme, le personnel éducatif dispose d'au moins un DEC et, pour la majorité des cas, il a été obtenu en éducation spécialisée; notons que les programmes gérés par un couple disposent aussi d'un membre ayant une telle formation spécialisée. En 1974, le MAS proposait déjà ces deux formules et il réservait le personnel mixte pour les jeunes délinquants. Notons que cette clientèle est rare dans les foyers de groupe opérés par une équipe d'éducateurs.

Le taux moyen d'encadrement des jeunes est de 2.03, c'est-à-dire deux jeunes par adultes. Toutefois ses variations sont importantes d'un programme à l'autre, elles vont du simple au double, de 1.45 à 3.51 jeunes par adulte. Signalons que le MAS proposait un taux de 3 jeunes par adulte en 1974, les variations du taux d'encadrement des jeunes sont aucunement en rapport avec les caractéristiques de la clientèle, l'âge ou le statut légal: il y a autant de différences pour les adolescents de 14 à 16 ans qu'entre les programmes recevant des enfants ou des adolescents. Elles dépendent plutôt du type de personnel, s'il s'agit d'un couple le taux est faible; s'il s'agit d'éducateurs le taux change selon la nature du personnel. Généralement ces derniers foyers appellent la présence de plus de deux adultes: deux éducateurs ou plus, un(e) cuisinier(ère) et un gardien de nuit ou dormeur. En conséquence, nous pourrions penser que l'intervention est plus intensive dans les foyers de groupe qui disposent d'un personnel éducatif et de soutien plus nombreux; toutefois, il n'y a pas de corrélation entre la durée de séjour et la nature du personnel. Les courtes et les longues durées de séjour se retrouvent à la fois lorsque le personnel est composé exclusivement d'un couple ou d'un personnel plus nombreux. Et même plus, nous ne pouvons pas trouver d'appariement systématique entre la composition du personnel et la nature des objectifs. Les foyers de groupe

parentaux se voient attribuer des mandats aussi complexes que les foyers de groupe dont le personnel se compose d'éducateurs et d'autres adultes.

Encore une fois, au niveau du personnel et de l'encadrement, nous avons observé plus de différences entre les programmes que de ressemblances. Et, le manque de cohérence avec les autres aspects, clientèle, objectifs ..., est aussi une caractéristique des programmes de foyer de groupe. En outre, nous sommes en mesure, à la lumière des données précédentes, d'avancer l'hypothèse qu'il y a deux types de foyer de groupe, ceux qui font de la réadaptation, qui cherchent à changer les individus, et ceux qui agissent comme substitut éducatif, ce serait des sortes de familles d'accueil qui hébergent un plus grand nombre de jeunes et qui poursuivent des objectifs d'éducation. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question.

Une des raisons d'être des foyers de groupe c'est d'être intégrée dans la communauté. Cette intégration implique que les jeunes utilisent les ressources de la communauté. A cet égard les programmes étudiés sont tout à fait conformes aux attentes. En effet, ils utilisent toutes les ressources de loisirs de la communauté environnante et les jeunes qui y sont hébergés fréquentent l'école régulière, quelques programmes font appel à un centre de jour mais pour un nombre limité de pensionnaires. Trois programmes sur 18 font en plus appel au milieu du travail pour des stages ou des emplois à temps partiel.

Terminons l'étude des programmes de foyer de groupe de réadaptation par une analyse comparative de l'intervention, méthode privilégiée et nature de l'accompagnement. Les programmes adoptent comme cadre de référence trois méthodes principales d'intervention: la thérapie de réalité, la psycho-éducation et l'approche systémique. Sur 16 programmes, 2 préfèrent l'approche psycho-éducative, 2 la thérapie de réalité et 2 autres l'approche systémique. Les sept autres programmes déclarent utiliser un mélange de deux de ces approches: systémique et thérapie de réalité, thérapie de réalité et psycho-éducation, systémique et psycho-éducation. Deux programmes privilégient la combinaison des approches psycho-éducative et de la maturité interpersonnelle et,

finalement, un programme adopte un modèle éducatif de couple. La majorité des programmes préfèrent donc une approche éclectique plutôt qu'unique de l'intervention auprès des jeunes mésadaptés socio-affectifs. C'est la tendance que nous avons aussi observé dans les écrits (LeBlanc et Beaumont, 1986). Il faut aussi noter qu'on ne s'inspire pas d'un nombre illimité d'approches mais de trois principales, systémique, psycho-éducative et thérapie de réalité, et d'une secondaire, la maturité interpersonnelle. A cet égard, le champ des méthodes d'intervention est plus restreint que ne l'entrevoyait le MAS en 1974.

Au niveau de l'accompagnement, les programmes se ressemblent sur un point, ils déclarent tracer un plan d'intervention individualisé. Quant au contenu et à la forme de ce plan d'intervention, ils varient dans la mesure des variations des objectifs des programmes et des individus en cause. Ces plans d'interventions semblent plus spécifiques en ce qui concerne les objectifs à atteindre qu'en regard des moyens particuliers à mettre en place. Il est aussi clair que la structure des activités et des exigences de conduite changent d'un foyer à l'autre et d'une période à l'autre dans un même foyer. Les suivis après le séjour au foyer de groupe sont aussi très différents, ils peuvent aller de la disponibilité du personnel à un accompagnement dans le milieu naturel pendant une période de temps donnée, ce suivi étant assumé par le personnel du foyer de groupe ou par un praticien d'un CSS.

Au terme de cette section sur les foyers de groupe de réadaptation plusieurs commentaires s'imposent. Premièrement, l'hétérogénéité des programmes est grande malgré des aspects communs. Que ce soit sur les plans du modèle administratif, de la clientèle, du personnel, des objectifs, des approches ..., la première impression que les données nous renvoient en est une de variété. Ce qui est encore plus surprenant ce sont les différences qui se manifestent même pour une clientèle type, par exemple les adolescents de 14 à 16 ans; même pour cette clientèle principale des foyers de groupe les objectifs sont hétérogènes, les modes d'organisation sont différents et le personnel varie. Il est donc extrêmement difficile, sinon impossible, de dresser un profil clair du programme de réadaptation type en foyer de groupe. Ces programmes dépassent même les balises que proposait le MAS en 1974.

Deuxièmement, un des critères majeurs d'un programme de réadaptation est le caractère intensif de l'intervention. A cet égard les données accumulées ne nous permettent pas d'identifier un commun dénominateur parmi les programmes de réadaptation en foyer de groupe. En effet, certains programmes peuvent difficilement représenter une intervention en profondeur quand la durée du séjour est de moins de six mois; d'autres programmes sont sûrement moins intensifs parce qu'ils impliquent qu'un couple alors que d'autres supposent un travail à plein temps de plus de deux éducateurs sans compter le personnel de soutien. Déjà en 1974 le MAS semblait distinguer les foyers de groupe de réadaptation des foyers de groupe d'hébergement.

Troisièmement, il est un mandat que respecte parfaitement les programmes de réadaptation en foyer de groupe, c'est celui de la normalisation. En effet, tous les programmes utilisent régulièrement les ressources de la communauté pour la scolarisation et les activités de loisir des jeunes. Et ils ont permis d'atteindre une raison d'être de leur mise en place, la diminution du nombre de places en internat.

Quatrièmement, et en dernier lieu, il convient de souligner qu'il semble exister deux types de foyers de groupe. Ceux qui poursuivent des objectifs de réadaptation en profondeur, de changement chez les individus sur une période d'environ une année, ceci grâce à un personnel mieux formé, diversifié et plus nombreux; et, ceux, qui à l'aide d'un couple, apparaissent comme rencontrant plus directement les objectifs de normalisation et d'éducation dans une sorte de famille substitut. Les premiers ressemblent plus à des internats de rééducation insérés dans la communauté tandis que les seconds se rapprocheraient des familles d'accueil qui assurent l'hébergement et l'encadrement des jeunes..

2. Famille d'accueil spécialisée

Six centres d'accueil déclarent offrir 32 familles d'accueil spécialisées en réadaptation pour un total de 75 places. De fait, les centres d'accueil n'assurent que le suivi clinique et le cadre administratif est quasi uniforme, c'est le CSS qui signe un contrat de

service avec la famille d'accueil et qui verse un per diem par enfant, sauf pour un programme sur six où le centre d'accueil est le contractant. Notons que dépendant du CSS le per diem peut couvrir l'ensemble des besoins matériels du jeune ou une partie, alors des allocations sont prévues pour les autres besoins (vêtements, loisirs, ...); Ce per diem s'ajoute habituellement aux frais d'installation d'une telle famille d'accueil. Toutes les familles recensées ont été mises en place à partir de 1983. Il s'agit donc de programmes tout à fait récents.

Les objectifs que l'on attribue à chaque programme sont diversifiés. Parmi les objectifs généraux énumérés, il faut noter réadapter dans un milieu normalisant et éviter un séjour en centre d'accueil. Quant aux objectifs spécifiques, ils sont encore plus diversifiés: offrir des ressources très personnalisées, favoriser la normalisation, développement de l'autonomie, prendre conscience des difficultés, renforcer sa personnalité.

Les variations entre les programmes sont aussi significatives quand à la clientèle, ses caractéristiques et la sélection. Toutes les demandes d'admission dans ces programmes proviennent des CSS et elles sont tamisées par un comité d'admission et habituellement un processus d'intégration à la famille est prévu dont une phase de pairage. Seulement trois programmes sur six n'ont pas d'autres critères d'admission que l'âge; les autres formulent des indices vagues: incapable d'intégrer une famille d'accueil régulière, capacité de vivre en dehors de l'interne, troubles de comportements légers et moyens. Les programmes affichent tous des limites différentes: 6-12, 6-13, 6-18, 6-17, 13-15, 1-18 pour les filles et 1-12 pour les garçons. La mixité n'est pas la seule formule retenue. Le statut légal des jeunes admis est aussi très variable: LPJ uniquement, LPJ et LSSSS, LPJ sous ordonnance ou sur mesure volontaire et LPJ et LJC.

Au niveau de l'encadrement, il y a plus de ressemblances que de différences entre les programmes de famille d'accueil spécialisée. Il s'agit généralement d'un couple (homme et femme), dans la trentaine, dont

au moins un des membres possède au moins un DEC en éducation spécialisée et une bonne expérience auprès des jeunes en difficultés. Chaque programme implique en moyenne cinq couples sous la supervision d'un responsable du programme. Toutefois, la proportion du nombre d'adultes par jeune varie de .66 à 2 pour une moyenne d'un adulte par jeune.

Tous les jeunes utilisent les ressources scolaires et de loisir régulières de la communauté. Les approches cliniques qui sont privilégiées sont l'approche systémique (écologique), la thérapie de réalité, l'approche psycho-éducative ou une combinaison des deux dernières. Les jeunes doivent s'impliquer dans la vie familiale (tâches, activités, discussions, ...). Un plan d'intervention est tracé pour chacun. Le séjour s'échellonne sur 6 à 24 mois: un programme de courte durée (6 mois), deux de durée moyenne (12 mois) et un de longue durée (24 mois). Au terme du séjour dans la famille d'accueil un suivi est offert, au besoin, par les services externes du centre d'accueil.

En somme, la famille d'accueil de réadaptation est une modalité d'intervention trop récente pour qu'une façon de faire précise se soit déjà manifestée. Les tâtonnements du développement d'une nouvelle mesure s'observe à travers les différences importantes d'objectifs, de clientèle, de formule, d'approche et d'encadrement.

Il est aussi difficile, sur un plan normatif, d'évaluer dans quelle mesure les familles d'accueil spécialisées, recensées par cette étude, correspondent à un modèle reconnu. En effet, d'une part, les écrits scientifiques ne proposent pas une définition de cette modalité d'intervention qui fait consensus et, d'autre part, les écrits administratifs sont peu explicites. Le Document de consultation du MAS (1980) défini la famille d'accueil spécialisée comme une famille d'accueil douée d'aptitudes spéciales à collaborer à un plan d'intervention. On pourrait conclure que les programmes recensés se conforment à ce précepte puisque les couples comptent au moins un de leur membre qui possède une bonne expérience auprès des jeunes mésadaptés socio-affectifs et une formation spécialisée au niveau du CEGEP. Par ailleurs, on ne peut s'attendre à plus d'uniformité entre les programmes

parce que la définition d'une famille d'accueil selon la LSSSS est très large: une famille qui prend charge d'un ou plusieurs enfants, d'un nombre maximum de 9, qui lui sont confiés par l'entremise d'un CSS. Ce nombre se situe plutôt autour de 3.

3. Les appartements supervisés

A Montréal, deux programmes d'appartement supervisé ont reçu un mandat de réadaptation pour des adolescents de 16 à 18 ans. En plus de l'âge de la clientèle, ces deux programmes se ressemblent sur les points suivants: l'objectif principal est l'acquisition de l'autonomie vitale (l'apprentissage des responsabilités requises pour vivre en dehors de sa famille, en appartement); le centre d'accueil met un éducateur à la disposition de ces jeunes; ils sont référés par le CSS en vertu de la LPJ et un processus d'intégration en appartement est prévu (rencontres avec le jeune, ses parents, ...); les jeunes utilisent les ressources de la communauté (santé, loisir, travail ou scolarisation, ...); et il s'agit de programmes relativement nouveaux, c'est-à-dire mis sur pied depuis 1980.

Les différences entre ces deux programmes sont aussi très importantes: dans un cas le centre d'accueil loue l'appartement et il attribue une allocation tandis que dans l'autre cas toutes les ressources sont en principe fournies par le jeune; un programme s'adresse exclusivement à des filles pour la plupart sous une ordonnance de la LPJ et il est d'une durée de 6 à 18 mois alors que l'autre reçoit des garçons et des filles pour une période d'environ 8 mois; et l'approche se définit comme psycho-éducative et de maturité interpersonnelle compte tenu d'un plan d'intervention spécifique d'une part et systémique d'autre part.

Cette modalité d'intervention dans la communauté, comme les précédentes, se caractérise aussi par une prépondérance des différences sur les ressemblances. Et les normes ne sont pas plus explicites en ce qui concerne ce type de programme que les précédents. En effet,

l'Opération 30,000 (1979) définissait ainsi cette ressource: un logement ou une chambre, loué par un bénéficiaire, par un CA ou par un CSS, où sont hébergés des jeunes qui sont en phase finale de réinsertion et qui démontrent une grande autonomie. Les jeunes des programmes recensés ne sont pas en phase de réinsertion mais en réadaptation et ils font l'apprentissage de l'autonomie vitale plutôt que faisant preuve d'une réelle indépendance. Notons que les programmes d'appartement supervisé que l'on décrit dans les écrits sont aussi différents les uns des autres que ceux que nous avons recensés au Québec (voir LeBlanc et Beaumont, 1986).

4. Les centres de jour

Trois centres de jour possèdent un mandat de réadaptation et ils reçoivent 81 jeunes sur une base régulière. Ils sont en opération depuis au moins six ans et dans deux cas sur trois la commission scolaire fournit les enseignants alors que dans l'autre cas toutes les dépenses sont à la charge du centre d'accueil.

Les objectifs généraux de chacun de ces centres de jour sont très différents: éviter un placement en internat, maintenir l'adolescent dans son milieu naturel et faire vivre une expérience de réussite. En plus, des objectifs diversifiés sont mentionnés comme amener le jeune à vivre en harmonie avec sa famille, l'école et la communauté grâce à la découverte de nouveaux moyens, réintégrer l'école régulière, développer l'autonomie, donner à l'adolescent une vie remplie ... Il s'agit d'objectifs qui sont loin d'être concrets et précis.

Cette diversité d'objectifs se reflète dans les moyens mis en oeuvre: le ratio jeunes/adultes varie de 3 à 8; un centre sur trois utilise les ressources communautaires et c'est le seul qui n'a pas d'enseignants à sa disposition; la qualité et la quantité des locaux sont aussi fort différentes; les approches d'interventions sont soit psycho-éducative, soit systémique. La diversité des approches se répercute sur la durée de séjour qui s'échelonne de moins de 6 mois à 18

et 24 mois dans les autres centres.

Quelques caractéristiques des moyens mis en oeuvre viennent rassembler ces trois centres de jour: un plan individualisé d'intervention est tracé et suivi et le personnel dispose au moins d'une formation en éducation spécialisée de niveau CEGEP. De plus, chaque centre de jour se voit référer les cas par un CSS et un comité d'admission statue sur la demande selon une procédure précise. Toutefois des critères d'admission différents sont énoncés: pour l'un la participation des parents, pour l'autre disposer de ressources extérieures et, enfin, pour un autre, avoir épuisé les ressources spéciales du milieu scolaire et accepter de collaborer avec les intervenants.

Quant à la clientèle, il s'agit de garçons (70 à 80%) et de filles dans deux centres et uniquement de garçons dans un autre centre; dans les deux premiers centres, ces jeunes sont des adolescents de 12 à 16 ans (en moyenne 14 ans) alors qu'il s'agit d'enfants de 8 à 12 ans dans l'autre cas. C'est au niveau du statut légal des jeunes que les différences sont les plus marquées: dans un cas il s'agit uniquement de cas de protection; dans les deux autres cas ce sont des jeunes placés en vertu de la LPJ et de la LSSSS mais dans des proportions variables.

En somme, les programmes de réadaptation ayant comme point d'ancrage un centre de jour sont fort différents les uns des autres. Il y en a même un que l'on ne devrait pas qualifier de réadaptation parce qu'il ne s'agit pas d'un programme intensif par sa durée limitée, par l'encadrement lâche qu'il implique, par ses objectifs spécifiques peu exigeants et par la nature floue des activités d'apprentissage. Les deux autres programmes apparaissent nettement plus intensifs sur tous ces critères. Ces deux derniers programmes affichent autant de ressemblances que de différences; en conséquence, il est impossible de dégager un modèle spécifique de centre de jour comme modalité de réadaptation. L'absence de normes de la part du MSSSS se reflète dans nos données, toutefois les écrits ne nous proposent pas un modèle précis (voir LeBlanc et Beaumont, 1986).

5. Atelier

En 1985, nous avons eu l'occasion de procéder à une étude évaluative de tous les ateliers et de tous les programmes d'apprentissage aux habitudes de travail en opération au Québec qui s'appliquaient à la jeunesse en difficultés (LeBlanc et Trudeau-LeBlanc, 1985b; Côté et al., 1985). Chaque atelier a été présenté en détail à partir d'une étude sur le terrain et chaque programme impliquant le travail a été décrit à la suite d'une enquête par questionnaire. Au terme de cette étude une politique a été proposée au MAS.

Au cours de la présente enquête, nous avons identifié six ateliers qui se donnent comme finalité la réadaptation des jeunes mésadaptés socio-affectifs. Compte tenu des données recueillies à l'automne 1986 et des rapports produits en 1985, nous pouvons proposer les commentaires suivants sur les ateliers comme modalité de réadaptation des jeunes mésadaptés socio-affectifs.

La création d'un atelier repose, dans les milieux étudiés, sur une conception des besoins des jeunes et des moyens d'y répondre qui fait virtuellement l'unanimité. Il s'agit d'une alternative à la scolarisation qui poursuit, en milieu naturel, des objectifs limités et ceci grâce à une formule spécifique d'entreprise. Notons que ces expériences sont apparues à la même époque, entre 1979 et 1983. C'est sûrement le signe d'un besoin évident pour plusieurs intervenants et gestionnaires et c'est aussi la reconnaissance que la scolarisation ne peut être le seul médium de réadaptation.

Les six ateliers reposent sur une lecture commune d'un type spécifique de besoins des jeunes mésadaptés. Ils identifient des jeunes de seize ans et plus qui ont décroché de l'école, que ce soit sur les plans physique, psychologique ou de la motivation, et pour qui l'acquisition d'habitudes de travail requiert un support particulier, d'autant plus qu'ils sont inexpérimentés et mal préparés. Ainsi, le

travail est une alternative à la scolarisation dans le cadre d'une réadaptation.

Le milieu naturel d'un atelier de travail est habituellement une zone industrielle. L'objectif de normalisation, en ce qui concerne la localisation de l'atelier en milieu naturel, est donc atteint par la plupart des ateliers.

Au-delà des termes utilisés, les descriptions présentées nous font voir que les ateliers ont un objectif prioritaire commun: faire acquérir des habitudes de travail aux jeunes, avec tous les aspects que cela comporte: ponctualité, assiduité, respect des patrons, productivité, qualité du travail, ... Cet objectif prioritaire est complété par des objectifs divers qui varient d'un atelier à l'autre. Il s'agit d'un objectif limité et concret par rapport aux défis que se donnent habituellement les spécialistes de la réadaptation: développement de l'individu, rééducation, ... des objectifs beaucoup plus larges.

Notons que tous les ateliers mentionnent des objectifs de réadaptation personnelle. Dans ce domaine, le terme réadaptation recouvre plusieurs réalités. Quelquefois, on traite de problèmes spécifiques de réadaptation (par exemple, le logement, ...), d'autres fois, on mentionne les problèmes personnels et d'autres fois encore, on parle de la réadaptation sans lui dessiner des contours définis. Ce qui donne à ce terme réadaptation un cadre particulier, c'est l'ensemble des liens qui sont noués par le fait que le stagiaire de l'atelier est hébergé ou non par le Centre d'accueil.

Ce qui apparaît nouveau dans la formule d'entreprise choisie par les ateliers à l'étude, c'est la référence à la petite et moyenne entreprise (PME). Ainsi, on se démarque du modèle courant d'entreprise, l'atelier protégé, quand il s'agit d'handicapés mentaux et physiques. Ainsi, les ateliers visent tous l'autofinancement de leurs opérations. Cet autofinancement exclut toutefois, de façon habituelle, les coûts éducatifs (personnel éducateur pour le suivi ou sur l'atelier, encadrement de la part du centre d'accueil, formation, ...). Ce qui

distingue les ateliers des PME, c'est l'absence de la notion de rentabilité, c'est-à-dire la recherche, comme objectif, d'un excédent des revenus sur les dépenses; on poursuit plutôt l'objectif de boucler son budget d'opération.

Tous les ateliers comprennent un accompagnement éducatif mais d'intensité variable. En effet, dans deux cas, l'atelier est une alternative parmi la programmation de l'internat, dans un cas, il s'agit d'une unité sécuritaire et dans l'autre, les ateliers reçoivent les stagiaires de toutes les unités de l'internat. Dans les autres cas, l'accompagnement ne comprend pas d'hébergement et le suivi qu'un éducateur donne dans chaque milieu et à chaque client, peut être très variable en quantité et en qualité, mais aussi en terme d'objectifs visés. Ainsi, dans certains endroits, l'accompagnement se limite beaucoup plus au travail lui-même, tandis que dans d'autres on l'étend à l'ensemble des habitudes de vie de même qu'à des objectifs de réadaptation concernant la dynamique de la personne.

Si l'accompagnement durant le séjour à l'atelier est courant, la prise en charge à la suite du stage est beaucoup moins bien structurée; elle se limite, la plupart du temps, à la supervision d'une période de recherche d'emploi. Par contre, dans quelques endroits, on maintient un accompagnement qui dépasse cette recherche d'emploi.

Les modalités choisies par chacun des ateliers seront comparées à partir de quatre thèmes principaux: la nature du rattachement au centre d'accueil, les caractéristiques du médium retenu, les modalités du stage et le personnel impliqué.

Le rattachement de l'atelier au centre d'accueil s'établit selon les modalités assez diverses. Si l'on excepte la Station de formation en mécanique, les ateliers sont des organismes publics plutôt que privés. Ceci même si dans deux cas, l'atelier est constitué en corporation indépendante à but non lucratif. En dehors des statuts variés qui régissent les ateliers, il faut noter que l'atelier, à l'intérieur du centre d'accueil, est sous la responsabilité de services divers: dans un

cas, l'atelier dépend directement de l'unité sécuritaire tandis que dans un autre cas, il n'est pas sous l'autorité d'une unité spécifique, c'est un service offert à l'ensemble de la clientèle. Par ailleurs, l'atelier est rattaché dans d'autres cas aux services externes tandis que dans un autre, le cadre organisationnel est le centre de jour, un élément parmi les services communautaires.

La formule choisie, que ce soit au niveau du statut légal de l'atelier ou de la ligne de responsabilité adoptée, n'a probablement aucune importance sur les services rendus par l'atelier. Toutefois, il semble que le choix récent de certains centres d'accueil, à savoir de se donner un statut légal indépendant à l'atelier, reflète une volonté de se libérer de contraintes administratives que les centres d'accueil traînent de par leur histoire et leur nature. Quant à la ligne de responsabilité privilégiée, le choix reflète beaucoup plus l'ouverture vers des clientèles qui ne proviennent pas des centres d'accueil que l'option pour construire une alternative à la scolarisation à l'intérieur de l'internat.

Les produits que les stagiaires préparent de jour en jour sont totalement différents d'un atelier à l'autre, aucun des ateliers n'a de production véritablement comparable. Il est toutefois intéressant de constater que la plupart des ateliers emploient comme matière première le bois. Il faut aussi noter que la plupart des ateliers ont une production à la chaîne de façon à réduire les opérations en étapes simples et faciles et ils ont opté pour un produit qui permet de constater les résultats rapidement.

Six types de personnel sont présents dans les ateliers: les gérants ou responsables de l'atelier, un ou plusieurs contremaîtres ou instructeurs, des éducateurs, des professeurs, du personnel administratif (secrétaire, commis-comptable, ...) et d'autres personnels (travailleurs réguliers, personnel affecté au transport des stagiaires, ...). Il y a des variations énormes dans la composition du personnel des ateliers et la varition des types de personnel apparaît bien plus une question de conception des services à rendre à l'atelier que de tout autre facteur.

Si tous les ateliers possèdent un responsable des opérations seulement certains comptent un ou des instructeurs tandis que les autres y placent un éducateur (tout au moins à temps partiel). S'il y a régulièrement des professeurs, il y a aussi du personnel administratif (tout au moins à temps partiel) dans quelques ateliers. Ainsi, si une production constante est importante on fait appel à des instructeurs et à d'autres travailleurs réguliers. Si la formation au métier a une certaine priorité, on fera appel à des professeurs. Finalement, l'éducateur apparaît important aux centres qui mettent l'emphase sur la réadaptation.

En somme, les types de personnel impliqués dans chaque atelier sont très variables mais le taux d'encadrement, en supposant que toutes les places sont occupées, est semblable: il approche un adulte pour quatre jeunes. La variété dans la nature des types de personnel reflèterait donc l'emphase que l'on accorde à la production versus la formation et la réadaptation mais aussi les opportunités d'ententes avec d'autres organismes du milieu dont les commission scolaires. Les taux d'encadrement ne seraient peut-être pas fonction de la nature du médium choisi.

Tous les ateliers affichent pour objectif spécifique de favoriser l'acquisition d'attitudes et d'habitudes de travail. Pour un atelier, il faut un séjour de huit mois et plus pour y arriver; deux considèrent qu'une période de quatre à six mois est suffisante; et, finalement, trois ateliers pensent qu'il faille ajuster la durée du stage aux besoins du bénéficiaire, ce qui signifie que la durée est au départ indéterminée.

Ces variations se prolongent dans les conditions de travail: dans certains ateliers, la semaine de travail comprend environ trente heures, elle est de trent-cinq heures dans d'autres ateliers, de quarante heures ou plus dans d'autres.

Si sur la durée de la semaine de travail, certains ateliers se démarquent de la situation dans un milieu normal de travail, il en est de même en ce qui concerne la rémunération: des ateliers suivent les normes

du marché du travail (salaire minimum, salaire du comité paritaire), les autres ateliers donnent à leurs stagiaires une allocation qui varie de 15$ à 65$ par semaine, allocation qui dépend de l'étape atteinte et dont les minima et maxima diffèrent d'un atelier à l'autre.

Malgré ces grandes différences dans les modalités du stage, il faut noter quelques ressemblances: presque tous les ateliers ont spécifié un processus d'apprentissage qui comprend trois ou quatre étapes; ils possèdent un processus d'admission séquentiel (demande soumise à un comité, demande d'emploi par le candidat, processus d'intégration à l'atelier, ...); et la majorité procède à une évaluation des stagiaires de façon régulière et grâce à un ensemble précis de critères.

Les données analysées nous permettent de dire que s'il fallait réécrire le rapport Batshaw dix ans plus tard, il conviendrait qu'il consacre au moins un chapitre à l'initiation au travail et pas seulement quelques recommandations ici et là. Voilà un domaine ou les centres d'accueil du Québec ont fait des progrès énormes depuis moins de cinq ans. Ils ont peut être été quelque peu anarchiques, mais ils sont néanmoins significatifs. Surtout, ils étaient essentiels.

Reconnaître ces développements, ce n'est pas nier que plusieurs établissements faisaient de la formation professionnelle depuis de nombreuses décennies, par exemple le Mont Saint Antoine; que certains proposaient à leurs pensionnaires, sur une base ponctuelle et surtout en fin de séjour, des activités de travail à l'internat et/ou à l'extérieur; et que le travail est la raison d'être des écoles industrielles et de réforme depuis leur création en 1869, les ancêtres de nos centres d'accueil.

Il n'y a pas lieu de reprendre ici la démonstration à l'effet qu'il était nécessaire de trouver des alternatives à la scolarisation; notons toutefois qu'il est acquis, pour tous, que la scolarisation n'est plus pertinente pour un bon nombre de jeunes mésadaptés socio-affectifs (retards importants, non-motivation, conduites inappropriées, ...), de toute façon elle n'est même plus obligatoire à partir de quinze ans pour

une partie importante de la clientèle des centres d'accueil. En conséquence, l'initiation au travail devient une nécessité pour une proportion importante des bénéficiaires.

Toute la question de l'initiation au travail est guidée par un rationnel de base. L'initiation au travail doit se faire dans un contexte qui ressemble le plus possible au marché du travail normal.

La mise sur pied d'ateliers et d'activités d'initiation au travail se rattache donc directement à un des principes majeurs de la Loi de la protection de la jeunesse, garder le mineur autant que possible dans son milieu naturel; approche que supporte la Loi sur les jeunes contrevenants. Ce rationnel s'ajuste très bien aux règles de l'intervention minimale et de la normalisation que proposait le rapport Batshaw (1975).

6. L'assistance éducative en milieu naturel

La dernière modalité d'intervention retenu par les établissements pour poursuivre la finalité de réadaptation est l'assistance éducative en milieu naturel. Huit programmes de ce type sont décrits. Ces programmes sont récents, six sur huit ont été mis en place à partir de 1983 et ils sont pour la plupart entièrement assumés par l'établissement, seulement deux programmes impliquent la participation d'un autre organisme. Cette nouvelle modalité d'intervention, comme les précédentes, se manifeste sous des formes très diverses.

Au plan des objectifs, il faut reconnaître, sous la diversité de contenu et de niveau, une intention commune: maintenir le jeune dans son milieu naturel. Cette intention est formulée, comme objectif principal ou secondaire, sous une forme négative par plusieurs programmes, empêcher un séjour en internat, ou sous une forme positive par d'autres, réadapter le jeune dans son milieu. Il faut aussi noter des objectifs plus généraux: accompagner le jeune, supporter et aider le jeune et son milieu à réétablir un équilibre minimal, dissuader les

jeunes contrevenants, offrir un ensemble d'opportunités qui permettent au jeune de découvrir, développer et consolider ses aptitudes sociales. Ceux-ci se mêlent avec des objectifs plus concrets: rétablir la communication avec la famille, faciliter la réintégration scolaire, amener les parents et l'enfant à négocier des réponses à leurs besoins, généraliser les compétences des jeunes dans des secteurs plus problématiques de sa vie, développer certaines attitudes qui facilitent les interactions avec le milieu, offrir un choix d'engagement,...

Ces objectifs, malgré une intention commune de maintenir le jeune dans son milieu naturel, focalisant les interventions sur des aspects fort différents. Ils s'attardent néanmoins à des problématiques pertinentes en regard des aptitudes sociales et qui ne sauraient trouver une solution facile. En effet, les rapports du jeune avec les parents et le milieu ambiant, lorsqu'ils sont perturbés, constituent un objectif réel de réadaptation. Celui-ci saurait-il être atteint sur une période de moins de six mois? Cinq programmes sur huit prévoient que la réadaptation s'échellonne sur moins de six mois et les autres comptent moins de douze mois pour rencontrer de tels objectifs.

Les programmes d'assistance éducative sont, sur le plan financier, entièrement assumés par les centres d'accueil même s'il peut s'agir d'une entreprise conjointe avec un autre organisme; et, leur clientèle est référée par un CSS, dans deux cas sur huit un CLSC peut demander l'admission d'un jeune. Les programmes peuvent recevoir plus de 300 jeunes, de 8 à 97 pour une moyenne d'une quarantaine de jeunes par programme. Cinq des huit programmes ne spécifient pas de conditions d'admission en dehors de l'âge, les autres le font: ne pas avoir de demande de placement active, le consentement des parents/et ou du jeune, avoir été reconnu coupable d'actes délinquants ou présenter une délinquance cachée importante, ... Les procédures d'admission sont aussi très variables allant du comité d'admission accompagné d'une démarche de clarification du mandat avec les parents et le jeune, du comité d'admission formel jusqu'à des procédures minimum d'inscription et de constitution du dossier.

Si nous avons observé plus de différences que de ressemblances entre les programmes d'assistance éducative sur les objectifs et les aspects administratifs, il faut aussi reconnaître les mêmes écarts en ce qui concerne la clientèle cible. En effet, si sept des huit programmes reçoivent des garçons et des filles, trois d'entre eux accueillent une majorité de garçons. C'est toutefois au niveau de l'âge que les différences sont les plus évidentes: 6-13 ans, 6-18 ans, 7-17 ans, 1-15 ans, 16-17 ans, 14-18 ans et 12-18 ans (deux programmes). Quant au statut légal des jeunes, LJC caractérise deux programmes, la LPJ domine dans quatre programmes (surtout des mesures volontaires) et les LPJ et LSSSS se partagent la clientèle de deux programmes. De fait, la plupart des participants aux programmes d'assistance éducative y sont inscrits sur une base volontaire. Ainsi les programmes d'assistance éducative en milieu naturel ne s'adresse par à une clientèle spécifique, les centres d'accueil ont choisi cette modalité d'intervention pour faire face à différentes problématiques.

L'encadrement est généralement assumé par un éducateur de sexe masculin, possédant un DEC en éducation spécialisée et qui dispose d'une expérience avec les jeunes mésadaptés socio-affectifs. Quatre programmes disposent d'un ou deux éducateurs et trois programmes de 4 à 11 éducateurs. Le taux d'encadrement varie de 8 à 30 jeunes par éducateur et cinq programmes sur sept affichent un nombre de 8, 9 ou 10 jeunes par éducateur. Les éducateurs complètent leur action en utilisant systématiquement les ressources de la communauté (travail, école, loisir, ...).

Deux programmes seulement se réclament d'une méthode d'intervention précise, l'approche systémique. Pour les autres programmes on décrit un accompagnement individualisé dans le milieu naturel du jeune ou l'éducateur a à agir auprès des parents, de l'école, ... Tous ces programmes impliquent que l'éducateur se déplace régulièrement vers le milieu ambiant du jeune. L'approche est généralement imprécise.

Comme pour les modalités précédentes, l'assistance éducative en milieu naturel ne présente pas un profil cohérent à travers les huit programmes recensés. De fait, deux programmes sont des interventions de

choc selon une terminologie que nous avons proposée (LeBlanc et Beaumont, 1986): ils concernent la dissuasion et la responsabilisation; ce sont des programmes de courte durée dont l'intensité est faible puisqu'ils n'impliquent pas des contacts constants entre le jeune et son éducateur mais plutôt des interventions séquentielles. Certains programmes sont plutôt supplétifs, la nature de l'intervention et les modalités d'encadrement nous laissent croire qu'il s'agit de programmes qui répondent aux besoins de désengorgement des listes d'attente. Finalement, quelques programmes se manifestent sous la forme d'une probation intensive: le nombre de cas est restreint, les contacts sont plus fréquents, ... Cette diversité des programmes d'assistance éducative appelle, de la part des instances du MSSS et de l'ACAQ, à une démarche de réflexion pour élaborer des normes précises pour le développement de cette modalité d'intervention.

7. Un bilan

L'analyse comparative des 43 programmes de réadaptation que nous venons de conduire nous laisse avec une conclusion générale: chaque modalité d'intervention ne présente pas un profil spécifique. Elles apparaissent comme des interventions à tout faire parce que les différences à l'intérieur d'une modalité sont souvent aussi importantes que les différences d'une modalité à l'autre et parce qu'elles sont utilisées pour atteindre diverses pénalités.

Les programmes recensés favorisent l'un ou l'autre des points d'ancrage suivants: les trois cinquièmes un lieu d'hébergement (appartement supervisé, famille d'accueil, ...); les deux cinquièmes, un centre de jour ou un atelier; et les autres, le sujet de l'intervention. Toutefois, les documents consultés ne nous permettent pas de conclure qu'il conviendrait de privilégier l'un ou l'autre de ces points d'ancrage de la réadaptation dans la communauté. En effet, en aucun cas leur efficacité a été comparée pour une clientèle cible possédant des caractéristiques spécifiques. Tant et aussi longtemps qu'une telle comparaison sera manquante, il sera impossible de favoriser, à partir d'arguments scientifiques plutôt qu'impressionnistes, l'un ou l'autre des points d'ancrage de l'intervention.

7.1 Clientèle diversifiée

Les programmes de réadaptation en milieu naturel sont appliqués à des clientèles fort diversifiées. Un même programme peut recevoir des jeunes d'âge fort différents même si l'on respecte généralement les catégories 0-6 ans, 6-12 ans et 12-18 ans. Il arrive qu'un programme accueille des jeunes délinquants ou protégés dont le passé est fort disparate. La confusion est accentuée par le fait que les centres ne distinguent pas toujours dans leurs prises en charge les inscrits et les admis. Ainsi, plusieurs programmes acceptent ces deux types de clientèles et ils les déclarent comme faisant partie de leur programme de réadaptation.

A ces chevauchements, il faut ajouter celui des clientèles admises ou inscrites sous diverses lois, LPJ, LJC, LSSSS, et qui participent au même programme. Cette diversité, assez large, de la clientèle d'un même programme ne permet pas toujours d'apprécier la valeur réelle du programme compte tenu de caractéristiques spécifiques des jeunes inadaptés à desservir. De plus, plusieurs des programmes laissent entendre qu'ils sont appropriés pour tous les types de jeunes inadaptés, ce qui serait fort improbable.

En somme, on retrouve souvent le même type de clientèle dans les différentes modalités d'intervention de réadaptation: foyer de groupe, famille d'accueil spécialisée, atelier, centre de jour, appartement supervisé et assistance éducative. De plus, sauf pour quelques programmes où il est explicite par les critères d'admission qu'il s'agit de jeunes présentant de sérieuses difficultés d'adaptation, il n'est jamais démontrable que les programmes de réadaptation dans la communauté se conforment au précepte de Comité Batshaw, s'adresser à des jeunes qui affichent de sérieuses difficultés d'adaptation.

Chacun des programmes prétend répondre aux besoins des jeunes mésadaptés socio-affectifs. Comment cela peut-il être possible lorsqu'un même type de jeune peut se retrouver dans diverses modalités

d'intervention? De fait le réseau des services de réadaptation dans la communauté n'adopte pas une approche différentielle. Nous avons décrit cette approche comme l'appariement des besoins des jeunes et des modalités d'intervention (LeBlanc, 1985c).

7.2 Un objectif fondamental mais

Un objectif est fondamental aux programmes de réadaptation dans la communauté: la normalisation. De fait, ils mettent tous l'accent sur l'adaptation du jeune à son environnement mais les objectifs de réadaptation diffèrent tellement d'un programme à l'autre, ceci même à l'intérieur d'une modalité spécifique d'intervention, qu'il est impossible de dégager facilement des zones de recouvrement. De plus, il est intéressant de noter que les programmes qui ciblent des enfants mettent plus d'accent sur la famille, comme objet d'intervention, que ceux qui se concentrent sur les adolescents. C'est un choix qui s'accorde bien avec la conjoncture du développement de la personne.

Par contre, il est intéressant de noter, au niveau des approches d'intervention, que les variations sont moins nombreuses qu'au niveau des objectifs. Trois approches de base reviennent constamment quelque soit la modalité d'intervention: la psycho-éducation, la thérapie de réalité et l'approche systémique. Nous ne sommes pas convaincus que les programmes actualisent véritablement ces approches, toutefois on y fait référence. Par ailleurs, il faut noter que la majorité des programmes se disent éclectiques, c'est-à-dire qu'ils disent utiliser une combinaison d'au moins deux de ces approches.

7.3 Des intervenants ayant une formation de base mais

La très grande majorité des programmes de réadaptation sont conduits par des intervenants ayant une formation de base, au moins un DEC en éducation spécialisée, et la plupart du temps ils possèdent aussi de l'expérience pertinente. Ainsi la préparation des intervenants est nettement plus adéquate que celle que relevait le Comité Batshaw en 1975. Toutefois, il est difficile de dégager les types d'intervenants qui

semblent les mieux habilités à oeuvrer dans le cadre d'un programme de réadaptation dans la communauté et encore plus de préciser ceux qui sont mieux habilités à travailler dans une modalité donnée d'intervention. Ce qui semble évident, c'est que l'évolution vers l'utilisation de méthodes d'intervention éclectiques va requérir des intervenants dont la préparation devra être soignée.

7.4 Une intervention intensive

Le critère fondamental de la définition que propose le Comité Batshaw de la réadaptation dans la communauté, c'est celui de l'intensité. Il ne précise pas ce qu'il entend par une intervention intensive autrement qu'en disant qu'elle doit couvrir tous les secteurs de la vie du jeune. Nous avons ajouté un autre critère de cet effort soutenu. Considérant qu'il doit s'agir de jeunes présentant de sérieuses difficultés d'adaptation nous avons pensé que l'intervention devrait avoir une certaine durée. Nos travaux sur la rééducation en internat (LeBlanc, 1983) ayant montré qu'en-deça de six mois il est généralement impossible de produire des changements significatifs chez des jeunes inadaptés, nous dirons qu'un programme de réadaptation dans la communauté de moins de six mois ne peut pas être considéré intensif.

Plusieurs modalités de réadaptation dans la communauté ne peuvent être considérées comme des interventions intensives parce qu'elles ne touchent pas tous les secteurs de la vie de l'individu, c'est le cas de l'atelier et du centre de jour. Beaucoup de programmes de foyer de groupe, de famille d'accueil spécialisée et d'appartement supervisé ne sont pas intensifs parce qu'ils sont focalisés uniquement sur l'individu, les intervenants ne se déplacent qu'exceptionnellement pour agir dans les milieux de loisirs, à l'école.... La plupart des programmes d'assistance éducative dans le milieu naturel comportent des interventions sur tous les aspects de la vie des jeunes, ils sont ainsi conformes au critère du comité Batshaw. Quant au critère de durée, nous avons observé qu'un bon nombre de programmes de réadaptation, utilisant diverses modalités d'intervention, s'échelonnent sur moins de six mois. Ils ne sont donc pas particulièrement intensifs. Soulignons que ces définitions de l'intensité

de l'intervention ne tiennent pas compte de la fréquence des contacts entre le jeune et les intervenants, ce serait sûrement un critère plus précis de l'intensité si les données étaient disponibles.

Compte tenu de ces écarts face aux deux critères disponibles nous pouvons conclure qu'une grande proportion des programmes de réadaptation dans la communauté ne sont pas intensifs. De fait, nous sommes portés à conclure qu'il existe deux types de programmes: les programmes intensifs de réadaptation et les programmes substitutifs. En effet, beaucoup de programmes dits de réadaptation apparaissent plutôt comme éducatifs plutôt que réadaptatifs parce que les moyens mis en oeuvre sont peu importants, par exemple un foyer de groupe opéré par un couple qui reçoit six ou sept jeunes et les exemples sont aussi nombreux concernant les autres modalités d'intervention. Et même certains programmes apparaissent comme des solutions de crise.

Au terme de ces commentaires sur les programmes de réadaptation dans la communauté, il convient de souligner que nous avons rencontré plus de désordre que d'ordre parmi la panoplie des services offerts en externat par les centres d'accueil.

UNE MESURE EN DÉVELOPPEMENT

Nous concluions la revue des écrits sur la réadaptation dans la communauté en affirmant qu'il s'agit de mesures qui demeurent en développement (LeBlanc et Beaumont, 1986), parce qu'il s'agissait de mesures qui sont apparues principalement au cours des années 1970. Des programmes dont les objectifs sont encore flous, dont la clientèle appropriée est encore imprécise, dont les approches d'intervention sont en train de se préciser, dont les intervenants qui conviennent le mieux ne sont pas définis, dont les modèles organisationnels sont en élaboration et dont les résultats sont plutôt inconnus. Notre recensement des programmes de réadaptation dans la communauté au Québec montre qu'il s'agit de mesures dont le développement est ni plus ni moins avancé ici qu'ailleurs.

Au Québec aussi il s'agit de mesures qui sont apparues au cours des dix dernières années. Des mesures qui constituent une désinstitutionnalisation réelle mais qui dans ses formes récentes, les programmes d'assistance éducative pour inscrits, semblent élargir le filet du contrôle social sur les jeunes. Des mesures dont les objectifs sont très diversifiés, l'encadrement variable et les approches d'intervention forts différentes. Des mesures dont les clientèles ne sont pas clairement spécifiées. De fait, chaque modalité d'intervention que nous avons étudiée peut servir plusieurs finalités, la réadaptation, l'adaptation, l'insertion ou plusieurs d'entre elles, et plusieurs clientèles, en terme d'âge, de sexe et de statut légal, selon des approches très diversifiées, psycho-éducative, systémique, thérapie de la réalité et des combinaisons de celles-là.

Si les programmes de réadaptation dans la communauté, selon les six modalités observées, semblent pertinents parmi la panoplie des mesures pour jeunes mésadaptés socio-affectifs, leur créneau reste à définir tant au niveau des modalités d'intervention qu'ils devraient adopter, que de la clientèle à privilégier et des caractéristiques du personnel à leur assigner. De plus, il faut noter que leur développement se fait au détriment des internats, ce sont les ressources des internats qui sont réallouées à la réadaptation dans la communauté. Cela ne risque-

t-il pas d'occasionner un manque de ressources en internat et de conduire à une demande pour plus de places en milieu sécuritaire comme cela a été constaté ailleurs, en France et au Massachusetts?

Il est courant, dans le domaine de la réadaptation, de réclamer une évaluation de l'efficacité du programme. Les programmes de réadaptation dans la communauté recensés n'ont pas fait généralement l'objet d'une évaluation, si ce n'est les ateliers. Si une évaluation a été conduite, elle ne respecte généralement par les préceptes élémentaires qui sont exposés dans les manuels sur les méthodes de recherche. La plupart des évaluations n'emploient pas de groupes de comparaison; elles ne mettent pas en rapport les résultats avec des caractéristiques de la clientèle; sans oublier qu'elle ne mesurent pas la qualité de l'intervention. En conséquence, il est essentiel que l'on procède à la mesure de l'effort et de l'efficacité de ces programmes comme cela a été le cas pour les internats.

REFERENCES

Association des centres d'accueil du Québec (1986). Guide d'orientation et d'organisation des centres de réadaptation pour jeunes mésadaptés socio-affectifs. Montréal, Association des centres d'accueil du Québec.

Bakal, Y.; Polsky, H.W. (1979). Reforming Corrections for Juvenile Offenders. Toronto, Lexington Books.

Batshaw, M. (1975). Rapport du comité d'étude sur la réadaptation des enfants et adolescents en centre d'accueil. Québec, Ministère des affaires sociales.

Charbonneau, J.P. (1982). Rapport de la Commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse. Québec, Assemblée nationale.

Côté, G.; LeBlanc, M.; Trudeau-LeBlanc, P. (1985O. La Cité des prairies: l'expérience des Unités d'intervention externes. Montréal, Centre international de criminologie comparée, Université de Montréal.

D'Amours, O. (1982). Survol historique de la protection de l'enfance au Québec de 1608 à 1977. Annexe 1 au Rapport de la Commission parlementaire spéciale sur la protection de la jeunesse. Québec, Assemblée nationale.

Dussault, A.N.; LeBlanc, M. (1976). Evaluation des foyers de groupe. Montréal, Groupe de recherche sur l'inadaptation juvénile, Université de Montréal.

Lamoureux, H.; Mayer, R.; Panet-Raymond, S. (1984). L'intervention communautaire. Montréal, Les Editions coopératives Albert St-Martin.

LeBlanc, M. (1975). La clientèle des centres d'accueil du Québec. Annexe 6 du Rapport du Comité d'étude sur la réadaptation des enfants et des adolescents en centre d'accueil. Québec, Ministère des affaires sociales.

LeBlanc, M. (1983). Boscoville, la réadaptation évaluée, Montréal, HMH.

LeBlanc, M. (1985). Les mesures pour jeunes délinquants. in Szabo, D. et LeBlanc, M. La criminologie empirique au Québec: phénomènes criminels et justice pénale. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 353-373.

LeBlanc, M. (1985a). La condition de mineur au Québec. Montréal, Cérij.

LeBlanc, M.; Trudeau-LeBlanc, P. (1985b). Le travail, une activité alternative des internats de réadaptation pour jeunes mésadaptés socio-affectifs. Montréal, Cérij.

LeBlanc, M. (1985c). Une approche criminologique: vers un modèle différentiel d'intervention et de prise en charge. In Tremblay, R.E., Favard, A.M., Jost, R. Le traitement des adolescents délinquants. Paris, Fleurus, 161-194.

LeBlanc, M.; Beaumont, H. (1986). Les programmes de réadaptation en milieu naturel: un inventaire des écrits. Montréal, Habitat Soleil.

Lerman, P. (1982). Deinstitutionalization and the Welfare State. New York, Brinswick, Rutgers University Press.

Ministère des affaires sociales (1973). Services sociaux, les services à l'enfance: mémoire de programme. Québec, Ministère des communications.

Ministère des affaires sociales (1974). Les foyers de groupe de réadaptation pour enfants et jeunes mésadaptés sociaux affectifs. Québec, Ministère des affaires sociales.

Ministère des affaires sociales, Association des centres d'accueil du Québec (1979). Opération 30,000. Québec, Ministère des affaires sociales.

Ministère des affaires sociales (1980). Document de consultation sur les ressources de placement alternatives au placement institutionnel. Québec, Ministère des affaires sociales.

Table-clientèle (1986). La clientèle des centres de réadaptation. Montréal, Rapport de recherche de la Table-clientèle.

Trépanier, J.; Marceau, B. (1985). La justice des mineurs, in Szabo, D., LeBlanc, M. La criminologie empirique au Québec. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 238-270.

ANNEXE 1

Les 111 programmes d'intervention dans la communauté

READAPTATION

Les foyers de groupe

Nombre	Institut La Chesnaie (5)	Cinquième Saison (2)	L'Escale (3)	Mont St-Aubert (5)	Relais Saint François (3)	Centres de jeunesse Shawbridge (4)	Des Quatre Vents (5)
Nature	Maison ou logement habité par un couple à contrat avec l'internat	Maisons unifamiliales dans un quartier résidentiel où il y a des activités cliniques, scolaires, loisirs, etc.	Maison avec éducateurs et jeunes pour apprentissage	Maison dans la communauté où éducateurs appliquent un plan d'intervention	Maison unifamiliale dans un quartier résidentiel ou éducateurs répondent aux besoins des jeunes	Couple contractuel, avec le centre d'accueil applique un plan d'intervention	Domiciles familiaux où couple contractuel applique un plan d'intervention
Personnel (Nombre)	12 1 responsable 1 éducateur 5 couples	12 (6 par fg) 1 chef-éducateur cadre, 3 éducateurs 1 dame de résidence, 1 gardien/résidence	12 (4 par fg) 1 veilleur de nuit 3 éducateurs	20 (4 par fg) 1 veilleur de nuit 3 éducateurs	18 (6 par fg) 1 chef de réadaptation 3.5 éducateurs .5 cuisinier 1.4 gardien de nuit	9 4 couples et 1 responsable du C.A.	11 5 couples et 1 coordonnateur
Jeunes (Nombre)	25 (5 par foyer)	18 (9 par foyer)	27 (9 par foyer)	45 (9 par foyer)	25 (2 foyers à 8) (1 foyer à 9)	23	16 (4 foyers à 3) (1 foyer à 4)
Sexe	Garçons et Filles	Garçons	Filles	Garçons (70%) Filles (30%)	Garçons (70%) Filles (30%)	Garçons (74%) Filles (26%)	Garçons
Age	12-18 ans X=14-15	14-18 ans X=15.5	14-17 ans X=15.5-16	6-18 ans X = 9-12 ou 16-18	12-18 ans X=15	14-18 ans	12-18 ans X=16-17
Statut	LPJ (45%) LJC (10%) LSSSS (45%)	LPJ (majorité) LJC LSSSS	LPJ (84%) LSSSS (16%)	LSSSS (75%) LPJ (25%)	LPJ (majorité) LSSSS	LPJ (87%) LJC (13%)	LPJ LSSSS
Durée	Maximum 12 mois X = 8 mois	6 mois à 12 mois	X = 8 mois	X = 13 mois	Maximum 12 mois X = 4.2 mois	6-12 mois X = 6 mois	0-24 mois
Début du programme	1978	1981-1982	1970-1971	1979-1980	1976	-	1981

.5 = à demi-temps

READAPTATION

Les foyers de groupe (suite 1)

	Rose Virginie Pelletier (8)	Habitat Soleil (5)	Carrefour des Jeunes de Montréal (4)	Carrefour des Jeunes de Montréal (2)	Centre Marie Vincent (1)	St-Joseph de Joliette (3)	C.A. des Laurentides
Nature	Milieu semi-ouvert où l'éducateur est responsable de la démarche de l'adolescent	Travailleurs autonomes spécialisés	Educateurs du Centre d'accueil qui prennent en charge la réadaptation des jeunes dans des logements	Couple qui intègre des jeunes du CA dans leur famille pour réadaptation	Deux personnes contractantes qui offrent un milieu de normalisation	Ressource à mi-chemin entre le Centre et la FAS Maison résidentielle	Un couple éducateur prend en charge la réadaptation des jeunes
Personnel (Nombre)	40 (5 par fg) 3 éducateurs 1 gardienne de nuit 1 cuisinière	20 (4 par fg) 4 intervenants dont 1 dormeur de nuit	24 (6 par fg) 4 éducateurs 1 veilleur de nuit 1 cuisinière	4 (2 par fg) 1 responsable du CA 1 couple par logement	2.5 1 couple et 1 responsable	6.5 (2 par foyer) 3 couples 1 responsable du CA	1 couple par foyer et 5 responsables pour l'ensemble
Jeunes (Nombre)	72 (9 par foyer)	35 (7 par foyer)	36 (9 par foyer)	8 (4 par foyer)	7	15 (5 par foyer)	62
Sexe	Filles	Garçons (56%) Filles (44%)	Garçons (majorité) Filles	Garçons Filles	Filles	Garçons (60%) Filles (40%)	Garçons (67%) Filles (33%)
Age	12-18 ans X = 15.3	12-18 ans X - 15.5	6-13 ans	6-12 ans	6-13 ans X=11 ans	6-18 ans X=15-16	6-18 ans X=14-15
Statut LPJ - 80%	LPJ (67% ordonnance)		LPJ (50%)	LPJ	LPJ (50%)	LPJ (85%)	LPJ (75% sur
		LSSSS LJC	LSSSS	LSSSS (50%)	LSSSS (15%)	mesures volontaires	PJC - 20%
Durée	6-18 mois X = 12 mois	6-24 mois X = 5.2 mois	6-12 mois X = 8 mois	Minimum 12 mois	18 mois-24 mois	X = 6 mois	X - 13 mois
Début du programme	1977	1977	1977	1984	1985	1979	1977

READAPTATION
Les foyers de groupe (suite 2)

	Elan Jeunesse (13)	Centre d'Orientation l'Etape (3)	Ressources Institutionnelles Côte-Nord (3)	La Clairière (1)
Nature	Couple-contractuels avec CA qui a à appliquer le plan d'intervention	1 couple parental qui assume la réadaptation	Educateurs du Centre dont le lieu de travail est une maison louéepar le CA	Educateurs qui prennent en charge des jeunes dans une maison unifamiliale
Personnel (Nombre)	28 13 couples et 1 psycho-éducateur et 1 coordonnateur	7 3 couples et 1 éducateur	13 par foyer 3 éducateurs et 1 préposé de nuit et 1 chef de réadaptation pour les 3	4 3 éducateurs 1 gardien de nuit
Jeunes (Nombre)	48 (8 foyers 1 à 4) (5 foyers 5 à 9)	17	24 (1 foyer-8 jeunes) (1 foyer-9 jeunes) (1 foyer-7 jeunes)	6
Sexe	Garçons Filles	Garçons (50%) Filles (50%)	1 foyer - mixte 1 foyer - garçons 1 foyer - filles	Garçons
Age	6-18 ans X = 12 ou 15 X = 15 ans	12-15 ans	9-18 ans 1 foyer= 9-12 ans X = 11 ans 2 foyers= 13-18 ans X = 14.5	X = 12-14
Statut	LPJ (50% sous) ordonnance	LSSSS (75%) LPJ LJC	LPJ	LPJ (50% avec ordonnance LSSSS (50%)
Durée	12-60 mois X = 12-15 mois	12-18 mois	X = 7 mois	36 mois
Début du programme	1978-1979	1979	1977	1980

READAPTATION

Les familles d'accueil spécialisées (FAS)

Nombre	Pavillons des Jeunes (3)	Mont d'Youville (5)	Carrefour des Jeunes de Montréal (2)	Centre Marie Vincent (2)	Elan Jeunesse (12)	Les Amets (8)
Nature	Milieu familial des plus normalisants Couple-contractuel avec CSS	Couple éducateurs contractuel avec CSS qui applique le plan de réadaptation	Couple contractuel avec CSS qui assume la rééducation	Couple contractuel avec CSS qui assume la rééducation	Couple contractuel avec CSS qui assume la rééducation	Couple contractuel avec CSS qui assume la rééducation
Personnel (nombre)	7 3 couples et 1 responsable/FAS	11 5 couples et 1 responsable/CA	4.5 (2 par FAS)	4.5 (2 par FAS)	26 12 couples 1 responsable et 1 éducateur	17 8 couples et 1 professionnel du centre
Jeunes (Nombre)	9 (2 FAS - 4 jeunes) 1 FAS - 1 jeune)	9	8 (4 par FAS)	3 (1 FAS - 2) (1 FAS - 1)	37 (6 FAS - 4 jeunes) (1 FAS - 3 jeunes) (3 FAS - 2 jeunes)	8 (1 par FAS)
Sexe	Garçons	Garçons Filles	Garçons Filles	Filles	Garçons (7 FAS/mixte) (3 FAS/garçons) Filles (2 FAS/filles)	Garçons Filles (majorité)
Age	13-15 ans	Filles: 1-18 ans X=10-11 ans Garçons: 1-12 ans	6-12 ans	6-13 ans X=11 ans	6-18 ans	6-17 ans
Statut	LPJ (25% sous ordonnance)	LPJ (33% sous ordonnance)	LPJ (50%) LSSSS (50%)	LPJ (majorité) LSSSS	LPJ (50% sous ordonnance	LPJ (majorité) LJC
Durée	X = 24 mois	Plus de 12 mois	6 mois	18 mois-24 mois	X = 12-15 mois	Trop récent
Début du programme	1983	1985	-	-	1982-1983	1986

READAPTATION

Assistance éducative

	Institut St-Georges	Mont d'Youville	Mont d'Youville	Carrefour des Jeunes de Mtl.	Habitat Soleil	Habitat Soleil	Habitat Soleil	C.A. des Laurentides
Nature	Interventions facilitant l'ajustement du jeune à son milieu familial, scolaire, de travail, etc.	Maintien du jeune dans son milieu de vie et éviter un séjour à l'interne Secteur Limoilou seulement	Assistance auprès des familles pour éviter le placement du jeune Pour la région 03	Le milieu tolère encore les difficultés du jeune mais demande le support d'un éducateur	PADA, les jeunes accompagnés d'un éducateur sont jumelés avec des détenus dans le cadre de rencontres régulières et d'activités planifiées	Programme d'apprentissage à la responsabilité sociale. Activités, discussion, production d'un vidéo etc. pour amélioration des aptitudes sociales	Réadaptation dans le milieu permet au jeune de résoudre ses difficultés et poursuivre son développement dans son milieu familial	Prend en charge dans des conditions de vie qui sont les leurs des enfants et adolescents qui ont des problèmes de réadaptation
Personnel (Nombre)	2 éducateurs	1 éducateur	4 éducateurs	7 (6 éducateurs) (1 chef de service)	1 éducateur	1	*	11
Jeunes (Nombre)	18	30	illimité	55	8	10	85	97
Sexe	Garçons Filles	Garçons (67%) Filles (33%)	Garçons(majorité) Filles	Garçons Filles	Garçons	Garçons Filles	Garçons Filles	Garçons (70%) Filles (30%)
Age	12-18	0-15	7-17	6-13	16-17	14-18	12-18 X = 15	6-18
Statut	LPJ (mesures volontaires)	LPJ (mesures volontaires)	LPJ	LPJ LSSSS	LJC LPJ	LJC	LPJ	LPJ (70%) LJC (9%) LSSSS (21%)
Durée	6 mois	plus de 3 mois	6-12 mois	X = 6.5 mois	-	3 mois	6-8 mois	6-12 mois
Début du programme	1979-1980	janvier 1986	1985	1984	1980	octobre 1986	1976	1983

READAPTATION

Atelier

Nombre	Accueil Vert Pré	St-Joseph de Joliette (1)	C.A. Des Laurentides (1)	C.A. Des Laurentides (1)	Jeunes de l'Outaouais (1)	Station de formation en mécanique de Mtl-Métro. (1)
Nature	Bois de chauffage, buanderie, débosselage et horticulture-alimentation	Atelier de menuiserie	Atelier de menuiserie (Laviolette)	Atelier de bois (Ste-Thérèse)	Imprimerie	Garage de mécanique automobile
Personnel (Nombre)	9 1 responsable 4 contremaîtres 1 professeur 3 personnes de métier	5 1 responsable 1 éducateur 1 contremaître 2 enseignants	7 2 orthopédagogues 1 ébéniste 1 éduc.-responsable 3 travailleurs	8 1 contremaître 3 ébénistes 1 éducateur 1 orthopédagogue 1 conseiller-orientation 1 enseignant	6 1 coordonnateur 2 imprimeurs 3 éducateurs	6 1 éducateur 1 gérant 2 mécaniciens 2 préposés aux services
Jeunes (Nombre)	19	7	13	32	6	6
Sexe	Garçons Filles	Garçons (majorité) Filles	Garçons (majorité) Filles	Garçons (majorité) Filles	Garçons	Garçons
Age	16-18 ans	16-19 ans	15-18 ans	15-16-17 ans	14-18 ans	16-18 ans
Statut	LPJ LJC	LPJ (majorité) LJC LSSSS	LSSSS (41.7%) LJC (16.6%) LPJ (41.7%)	LSSSS (50%) LPJ LJC	LJC	LJC
Durée	1-12 mois	1-12 mois	10 mois	8 mois	6-18 mois	6-12 mois
Début du programme	1979	1983	1980	1984	1979	1981

REINSERTION

Foyers de groupe

Nombre	Habitat Soleil (1)	Cité des Prairies (2)	Cité des Prairies (1)	Mont St-Antoine (1)	Jeunes de l'Outaouais (1)
Nature	Maison de réadaptation où les éducateurs offrent un encadrement intensif dans un environnement permettant les interactions familiales et sociales	Foyer avec éducateurs où l'on offre un encadrement éducatif à travers une programmation structurée	Maison où chaque jeune est accompagné par un éducateur qui voit à l'organisation de son vécu	Maison avec éducateurs où l'on accueille les jeunes en fin de séjour pour qu'ils acquièrent une plus grande autonomie	Maison avec éducateurs qui s'adresse à des jeunes qui ont besoin d'un milieu de vie intermédiaire
Personnel (Nombre)	10 1 conseiller 1 chef responsable 4 éducateurs à temps plein 1.5 éducateurs à temps partiel .5 cuisinier 1.4 gardien	12 (6 par foyer) 4 éducateurs 1 responsable 1 surveillant de nuit	5	2 1 responsable 1 éducateur	2 éducateurs
Jeunes (Nombre)	9	24	12	7	6
Sexe	Garçons	Garçons	Garçons	Garçons	Garçons
Age	14-18 ans X = 15.4	15-18 ans	16-19 ans	14-18 ans	X = 15 ans
Statut	LPJ (50%) LSSSS (25%) LJC (25%)	LJC (majorité) LPJ	LPJ	LPJ LJC	LPJ (70%) LJC (30%)
Durée	1-14 mois X = 6 mois	12 mois	12-18 mois	3-6 mois	8-10 mois
Début du programme	1983	1986	1984-1985	1982-1983	-

REINSERTION

Familles d'accueil spécialisées

Nombre	Accueil Vert Pré	Cinquième Saison (1)	Mont St-Aubert (3)	Pavillons Laforest (1)	Institut Val-du-Lac (1)	Ville Notre-Dame de Grâce (1)
Nature	Couple à contrat avec CSS prend le jeune à sa sortie du CA	Jeunes sans ressources familiales qui après séjour à l'interne, leur permet une transition entre internat et milieu naturel	Couple sans formation spécifique qui fournit un cadre familial à des jeunes qui viennent nent de l'internat	Couple sans formation spécifique qui fournit un cadre familial à des jeunes qui viennent de l'internat	Couple sans formation spécifique qui fournit un cadre familial à des jeunes qui viennent de l'internat	Couple qui accueille des adolescentes créant un contexte relativement familial et où il doit appliquer un plan d'intervention
Personnel (Nombre)	5 2 couples et 1 éducateur du CA	2.5	6.5	2.5	2.5	3.5
Jeunes (Nombre)	3	3	1 FAS/ 4 jeunes 2 FAS/ 2 jeunes	4	5	4
Sexe	Garçons Filles	Garçons	Garçons (70%) Filles (30%)	Garçons (50%) Filles (50%)	Garçons	Filles
Age	12-18 ans	14-18 ans	9-12 ans	16-18 ans	13-18 ans	13-18 ans X = 16 ans
Statut	LPJ LJC Base volontaire	LPJ (mesures volontaires)	LSSSS (75%) LPJ (25%)	LPJ	LPJ	LPJ (50%) LSSSS (50%)
Durée	-	5-6 mois	-	-	-	-
Début du programme	2 mois	depuis 1984	depuis novembre 86	-	Depuis juin 1986	Depuis janvier 1986

Personnel = .5, éducateur du Centre d'accueil qui assume le suivi clinique.

REINSERTION

Appartements supervisés

	Mont St-Aubert (5)	Villa Notre-Dame-de-Grâce (2)	Maison Notre-Dame-de-Laval (3)	Jeunes de l'Outaouais (1)
Nature	Support de l'éducateur pour apprentissages des habiletés nécessaires pour tenir budget fréquentation scolaire ou emploi	Apprentissage social, prise en charge maximale de sa vie, utilisation des ressources communautaires plan d'intervention personnalisé pour chaque jeune	Adolescente responsable de son régime de vie (organisation de sa routine scolaire ou travail épicerie, etc.) éducateur, rôle d'accompagnateur	Toutes les activités quotidiennes se passent dans la communauté fréquenter l'école ou travailler, éducateur supervise
Personnel (Nombre)	4 éducateurs	2 éducateurs	2.5 éducateurs mais qui travaillent à un autre programme également	1 éducateur
Jeunes (Nombre)	11 4 app./2 jeunes 1 app./3 jeunes	4 (2 par app.)	6	-
Sexe	Garçons Filles	Filles	Filles	Garçons (50%) Filles (50%)
Age	16-18 ans	16-18 ans	16-18 ans	16-18 ans X = 17 ans
Statut	LSSSS (75%) LPJ (25%)	LPJ (50% mesures volontaires) 50% ordonnance)	LPJ	LSSSS (80%) LPJ (20%)
Durée	-	12 mois	0-6 mois	1-6 mois
Début du programme	Septembre 1986	Août 1985	Juillet 1982	En 1983

READAPTATION

	Centres de jour			Appartements supervisés	
Nombre	Institut St-Georges (1)	Carrefour des Jeunes de Montréal (1)	Horizons Jeunesse (1)	Rose Virginie Pelletier (3)	Habitat Soleil
Nature	Local fournit par le Centre qui permet de créer un ensemble d'activités pour une socialisation plus acceptable (école, loisirs, etc.)	Situé au centre pour enfants ayant besoin d'une intervention sans nécessité un hébergement	Situé au Centre permet aux jeunes de récupérer les retards scolaires en plus de faire d'autres activités	Le Centre d'accueil loue les appartements, s'occupent du fonctionnement	Intégration en appartement vise à supporter les jeunes dans l'apprentissage des responsabilités régulières
Personnel (Nombre)	3 éducateurs	8 4 éducateurs 3 enseignants 1 chef de service	10 4 professeurs 4 educateurs 2 travailleurs sociaux	3 éducateurs	*
Jeunes (Nb.)	25	24	32	21	-
Sexe	Garçons (70%) Filles (30%)	Garçons	Garçons Filles	Filles	Garçons / Filles
Age	12-16 ans X =14	8-12 ans	12-17 ans	16-18 ans	17-18 ans
Statut	LPJ	LPJ LSSSS	LPJ (mesures volontaires) LSSSS	LPJ (33% sur mesures volontaires)	LPJ
Durée	3-6 mois X = 4 mois	X = 18 mois	24 mois	6-18 mois	8 mois
Début du programme	1979-1980	1976-1977	1980 ou 1982	1980	1976

REINSERTION

Assistance éducative

	Mont d'Youville	Institut Val du Lac	Relais St-François	Habitat Soleil
Nature	Educateurs travaillant dans la famille	Assistance éducative où l'éducateur accompagne le jeune dans son milieu	Assistance éducative où l'éducateur accompagne le jeune dans son milieu	Le programme d'animation éducative offre un certain nombre de loisirs et d'ateliers éducatifs aux jeunes
Personnel (Nombre)	5	2	Educateur du jeune à l'interne	-
Jeunes (Nombre)	-	12	9	-
Sexe	Garçons Filles	Garçons	Garçons	Garçons Filles
Age	6-18 ans	16-18 ans	14-18 ans	12-18 ans
Statut	LPJ (mesures volontaires)	LPJ (mesures volontaires)	-	LPJ LJC
Durée	-	-	-	Selon les besoins du jeune
Début du programme	Juillet 1986	1981	-	-

REINSERTION

Assistance éducative

	Institut St-Georges	Pavillons Laforest	Quatre Vents	Habitat Soleil	Cité des Prairies	Centre Marie-Vincent	Accueil Vert Pré	C.A. des Laurentides
Nature	Visites de l'éducateur dans le milieu où il va vivre et où vit le jeune pour faciliter sa réintégration	Suivi post-institutionnel par un éducateur dans le milieu	Accompagnement après séjour pour assister le jeune dans des démarches personnelles	Supporte les jeunes qui sont sur le point de réintégrer leur milieu de de vie régulier	Educateur qui aide le jeune à s'insérer sur le marché du travail, école, etc.	Educateur qui aide le jeune à s'insérer sur le marché du travail, école, etc.	Educateur qui aide le jeune à s'insérer sur le marché du travail école, etc.	Educateur qui aide le jeune à s'insérer sur le marché du travail, école etc.
Personnel (Nombre)	4	1	1	*	6	1	*	2
Jeunes (Nombre)	-	17	12	-	36	20	32	20
Sexe	Garçons	Garçons (50%) Filles (50%)	Garçons Filles	Garçons	Garçons	Filles	Garçons (major.) Filles	Garçons Filles
Age	12-18	16-18	14-18	12-18	17-19	12-14	12-18 X = 16	16-18
Statut	LPJ (mesures volontaires)	Base volontaire	-	LPJ Base volontaire	LPJ (mesures volontaires) Base volontaire	Base volontaire	LPJ (fin d'ordonnance) LJC Base volontaire	LPJ (fin d'ordonnance LJC Base volontaire
Durée	0-3 mois	3 mois	12 mois	-	3 mois et plus	6-18 mois	X = 3 mois	3-6 mois
Début du programme	-	-	1984	1983	1982	1984	1984-1985	1982

REINSERTION

Soutien scolaire

Centres de jour

Nombre	Accueil Vert Pré	Cité des Prairies (1)	Accueil Vert Pré (1)
Nature	Orthopédagogues qui intégrent les jeunes du centre d'accueil dans des polyvalentes après leur séjour à l'internat	Local à l'intérieur de l'établissement qui permet aux jeunes de suivre un prosionel	Local à l'intérieur du Centre où il est possible de recevoir différents services (consulta-
Personnel (Nombre)	11	1 éducateur et enseignants de la CECM	*
Jeunes (Nombre)	50	12	4
Sexe	Garçons Filles	Garçons	Garçons Filles
Age	12-18 ans	17-18-19 ans	12-18 ans
Statut	LPJ (fin d'ordonnance) LJC Base volontaire	LPJ	LPJ (fin d'ordonnance) base volontaire LJC
Durée	12 mois	6-12 mois	3-4 mois
Début du programme	Dix ans et plus	1980-1981	1983-1984

ADAPTATION

Soutien scolaire

	Institut St-Georges	Ville Joie St-Dominique	Relais St-François	Boscoville	Habitat Soleil	La Clairière	St-Joseph de Joliette	Centre d'orientation l'Etape	Ressources Institutionnelles Côte-Nord
Nature	Educateurs intervenant dans une polyvalente	Educateur intervenant à la pré-maternelle dans 4 écoles	Educateurs intervenant dans des polyvalentes	Educateurs intervenant dans le milieu scolaire	Programme avec CECM pour intégrer jeunes dans des classes régulières	Educateurs rattachés à une école de la CECM intervenant également auprès des familles	Maintien de l'enfant dans son milieu scolaire par une intervention directe	Plateau scolaire où éducateurs accompagnent les jeunes	Educateurs qui font de l'intervention dans 2 polyvalentes
Personnel (Nombre)	1 éducateur	1 éducateur (4 écoles)	6 éducateurs (6 polyvalentes)	2 éducateurs à 6 éducateurs	2 éducateurs 2 enseignants à temps partiel	2 éducateurs	12 éducateurs	3 éducateurs	2 éducateurs
Jeunes (Nombre)	24	Illimité	Illimité	-	10	16 (l'école)	144 (1 éducateur par 12 jeunes)	60	-
Sexe	Garçons Filles	Garçons Filles	Garçons (50%) Filles (50%)	Garçons Filles	Garçons Filles	Garçons (maj) Filles	Garçons Filles	Garçons Filles	Garçons Filles
Age	Sec.I à Sec.V	Pré-maternelle 4 ans	Sec.I à Sec.V	13-18 ans	12-18 ans	6-12 X=9 ans (primaire)	X = 11 ans 6 mois	6-12 ans	12-18 ans
Statut	Base volontaire	Base volontaire	Base volontaire	Base volontaire	Base volontaire	Base volontaire	LSSSS Base volon.	Base volontaire	Base volontaire
Durée	1 année scolaire	1 année scolaire	1 année scolaire	1 année scolaire	-	1 année scolaire	-	-	-
Début du programme	1976	1982	1976	1980	-	1984	1982	1986	1984

ADAPTATION

Assistance éducative

	Centres familiaux Saguenay Lac St-Jean	St-Joseph de Joliette	Dominique-Savio-Mainbourg	Centre Marie-Vincent	Centre Marie-Vincent	Elan Jeunesse	Jeunes de l'Outaouais
Nature	Aide éducative pour améliorer la relation parent-enfant	Equipe d'éducateurs présente jour et soir dans des milieux communautaires	Offrir une guidance parentale tout en laissant le jeune dans son milieu	Educateurs intervenant auprès des familles, école, etc.	Accompagnement préséjour du jeune qui peut éviter un placement à l'internat	Intervention auprès de la famille	Support et appui de chaque jeune dans son milieu de vie
Personnel (Nombre)	2 éducateurs	5 éducateurs	4 3 éducateurs 1 chef d'équipe	2 éducateurs	1 éducateur	9 éducateurs	13 éducateurs 2 superviseurs
Jeunes (Nombre)	35	25	40	20	12	102	175
Sexe	Garçons Filles	Garçons Filles	Garçons (84%) Filles (16%)	Garçons (majorité) Filles	Filles	Garçons Filles	Garçons Filles
Age	0-12 ans	X = 14	1-17 ans X=7 à 11	6-16 ans X = 9-12	6-12 ans	6-18 ans	6-18 ans
Statut	Base volontaire	LSSSS	LSSSS (majorité) LPJ (mesures volontaires)	Base volontaire	Base volontaire	LSSSS Base volontaire	LSSSS (majorité) LPJ (mesures volontaires)
Durée	En fonction des besoins	10 mois	6 mois	12-18 mois	3-4 mois	X = 6 mois	1-6 mois
Début du programme	1977	1982	1983	1983-1984	1984	1980-1981	1983

ADAPTATION

	Centres de jour			Atelier	
Nombre	Centres familiaux Saguenay/Lac St-Jean (1)	Dominique Savio (1)	Centre d'orientation L'Etape (1)	Cinquième Saison	Cinquième Saison
Nature	Educateurs qui interviennent pour prévenir et corriger certains retards de développement	Permettre à des enfants de vivre dans un milieu stimulant et éducatif	Support en vue d'une intégration progressive dans une classe régulière	Intégration professionnelle (stage en milieu d'emploi)	Intégration au marché du travail (aide le jeune dans différentes démarches
Personnel (Nombre)	2 éducateurs	6 2 éducateurs 1 responsable 1 puéricultrice 2 préposés aux bénéficiaires	2 1 éducateur 1 professeur	1 éducateur	1 éducateur
Jeunes (Nombre)	40	40	12	18	20
Sexe	Garçons Filles	Garçons (majorité) Filles	Garçons (60%) Filles (40%)	Garçons (majorité) Filles	Garçons
Age	3-5 ans	2-5 ans	12-18 ans X = 14	16-18 ans	17-18 ans
Statut	Base volontaire	LSSSS Base volontaire	LSSSS (majorité) Base volontaire	Base volontaire	Base volontaire
Durée	Spécifique à l'enfant	6 mois	10 mois	Quelques mois	2-4 mois
Début du programme	1979	1983	1986	-	1980

REINSERTION / READAPTATION

	Les foyers de groupe			Les appartements supervisés	
Nombre	Relais Jeunes Est (1)	Dominique- Savio-Mainbourg (3)	Horizons Jeunesse (9)	Habitat Soleil (3)	Rouyn-Noranda (3)
Nature	Maison unifamilale où loge éducateurs et jeunes pour réadaptation de ces derniers	Maison unifamilale où loge éducateurs et jeunes pour réadaptation de ce dernier	Maison unifamiliale où éducateurs et adolescents cohabitent	Ressource alternative qui permet aux jeunes d'acquérir de l'autonomie	Ressource alternative qui qui permet aux jeunes d'acquérir de l'autonomie
Personnel (Nombre)	7 4 éducateurs 1 cuisinière 2 gardiens de résidence	16 3 éducateurs 1 puériculturice 1 préposé aux bénificiaires 1 cuisinière 1 chef d'unité pour les 3	Educateurs et dormeurs de nuit	1 éducateur responsable	3 éducateurs
Jeunes (Nombre)	9	25	100	18 (6 par appartement)	4
Sexe	Garçons (67%) Filles (33%)	Garçons (majorité) Filles	Garçons Filles	Garçons (50%) Filles (50%)	Garçons (majorité) Filles
Age	12-18 ans X = 15-16 ans	3-6 ans (2 foyers) 6-13 ans (1 foyer)	12-17 ans	16-18 ans	16-18 ans X = 17-18 ans
Statut	LPJ (66%) LSSSS (12%) LJC (22%)	LPJ (majorité) LSSSS	LSSSS LPJ	LPJ (50%) LSSSS LJC	LPJ (majorité sur mesures volontaires
Durée	12-18 mois	6-12 mois	-	4-8 mois X = 6 mois	X = 14 mois
Début du programme	1981	1983	1977	1979	1982

REINSERTION / READAPTATION

	Familles d'accueil spécialisées		Assistance éducative
Nombre	Rouyn-Noranda (10)	Dominique-Savio-Mainbourg (17)	La Clairière
Nature	Educateurs contractuels qui prennent en charge la réadaptation et la réinsertion des jeunes	Couple parental qui fournit un cadre familial à des jeunes	Action rééducative exercée auprès des enfants dans leur milieu de vie
Personnel (Nombre)	20 10 couples-éducateurs	37 17 couples 3 éducateurs	3 éducateurs
Jeunes (Nombre)	20	48	24
Sexe	Garçons (majorité) Filles	Garçons (majorité) Filles	Garçons (majorité) - Filles
Age	8-18 ans X = 14-15 ans	3-12 ans X = 8 ans	0-14 ans X = 10.5
Statut	LPJ (majorité mesures volontaires)	LPJ (mesures volontaires Base volontaire	LPJ - LSSSS
Durée	X = 14 mois	12 mois	1-24 mois
Début du programme	1983	1983	1983

READAPTATION / ADAPTATION

	Centres de jour		Assistance éducative	Soutien scolaire
Nombre	Ville Joie St-Dominique (2)	Institut Val du Lac (1)	Ville Joie St-Dominique	Rose-Virginie Pelletier
Nature	Les enfants viennent à un local du Centre d'accueil pour répondre à des besoins d'apprentissage	Réadaptation par le biais de l'activité scolaire	Educateurs qui ont la responsabilité d'outiller le jeune et son milieu familial pour devenir autonome	Situé dans un local de la CECM. Ce programme offre un support clinique et scolaire
Personnel (Nombre)	7 2 éducateurs 1 puéricultrice 4 préposés	7.5 2 éducateurs 5 enseignants .5 chef d'unité	2 éducateurs	10 éducateurs et des enseignants de la CECM
Jeunes (Nombre)	75	24	20	88
Sexe	Garçons (50%) Filles (50%)	Garçons Filles	Garçons (60%) Filles (40%)	Filles
Age	0-4 ans	12-18 ans	0-18 ans X = 15-16 ans	12-18 ans
Statut	LPJ (50%) LSSSS (50%)	LPJ LSSSS, Base volontaire	LSSSS - LPJ (25%) - Base volontaire (75%)	LPJ LSSSS
Durée	12 mois	-	8 mois	1 année scolaire
Début du programme	1983	1982	1983	1983

REINSERTION / ADAPTATION

	Assistance éducative			Atelier	Soutien scolaire
	Pavillons des Jeunes	L'Escale	Bois Joly Inc.	Centre d'orientation L'Etape	Villa Notre-Dame de Grâce
Nature	Educateurs qui oeuvrent dans des milieux familiaux, scolaires et sociaux	Intervention de l'éducateur dans le milieu du jeune	Répondre aux besoins de l'adolescent par un accompagnement à l'externe	Vivre la réalité du travail à travers un travail de journalier	Educateurs dans une école de la CECM
Personnel (Nombre)	2 à 4 éducateurs	2 éducateurs	5 éducateurs	2 l'instructeur-menuisier l'éducateur de l'internat	3.5 3 éducateurs .5 coordonnateur
Jeunes (Nombre)	40	18	Illimité	8	20
Sexe	Garçons (majorité) Filles	Filles	Garçons Filles	Garçons	Filles
Age	12-17 ans	12-17 ans	15-18 ans	16-18 ans	12-18 ans
Statut	LJC LSSSS LPJ	LPJ, base volontaire LSSSS	Base volontaire	LPJ Base volontaire LJC	LPJ Base volontaire
Durée	-	-	2 mois à un an	-	1 année scolaire
Début du programme	1983	1986	1980	1986	1984

ANNEXE 2

LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS

1. Accueil Vert-Pré d'Huberdeau
   Plan d'organisation - avril 1986

2. Carrefour des jeunes de Montréal
   Familles d'accueil à court terme
   Foyers de groupe parentaux
   Maintien dans le milieu
   Modules externes (Foyers de groupe éducateurs)
   Service de réadaptation externe (Centre de jour)
   Services externes - Les ressources
   La clientèle
   L'intervention

3. Centre d'accueil Boscoville
   Projet d'intervention en milieu scolaire
   Projet de collaboration entre Boscoville et l'Ecole Marie-Anne
   Rapport du suivi étudiant 1985-86

4. Centre d'accueil Cinquième Saison
   Larouche L. "Présentation des services semi-internes et externes" - novembre 1986

5. Centre d'accueil des Laurentides
   Référence 1: Description sommaire des programmes en application au Centre d'accueil des Laurentides - septembre 1986
   Référence 2: Document qui décrit l'expérience de certains foyers - novembre 1979
   Référence 3: Etude exploratoire de foyers de groupe thérapeutiques - janvier 1979
   Référence 4: Document sur l'organisation et la philosophie des foyers thérapeutiques - mars 1981
   Référence 5: Document rédigé en 1983 qui différencie la famille d'accueil de réadaptation du foyer thérapeutique
   Référence 6: Plan d'action du Centre d'accueil des Laurentides - octobre 1983
   Référence 7: Document faisant suite au plan d'action, précisant davantage notre service - février 1984
   Référence 8: Document de révision de notre service, critique interne de notre cheminement - octobre 1985
   Référence 9: Réorganisation des services du Centre d'accueil en fonction des différentes consultations - janvier 1986

Référence 10: Allocution sur le thème "Les potentiels et les limites de la ressource alternative et intermédiaire"
Référence 11: L'atelier de Sainte-Thérèse 1984
Référence 12: Atelier Laviolette - Saint-Jérome, recherche
Référence 13: Processus clinique, atelier d'ébénisterie Godefroy-Laviolette, CADL, 1985-86
Référence 14: Centre de jour entre le CADL et la Commission scolaire St-Jérome - juin 1986
Référence 15: "Texte présenté au Colloque "Entre nous" à Montréal - novembe 1984
Services externes : Clientèle, les ressources, l'intervention

6. Centre d'accueil Des Quatre Vents
   Programme de foyers de groupe parentaux

7. Centre d'accueil La Cité des Prairies
   Le Point 1985
   Présentation des services externes
   Service du Centre de jour
   La structure clinique - décembre 1985
   Accompagnement individuel des adolescents confiés au Centre d'accueil Cité des Prairies - avril 1986
   Projet de foyer de groupe à l'extérieur de La Cité des Prairies, direction des services externes - mais 1985
   L'Etoile
   Centre d'accueil La Cité des Prairies - critères d'admission - juin 1986

8. Centre d'accueil L'Escale
   Les services externes

9. Centre d'accueil Les jeunes de l'Outaouais
   Les programmes de réadaptation en milieu naturel
   R. Laurendeau "Projet 6-12 ans dans l'Outaouais" - 1984
   Annexe 1: L'imprimerie Image

10. Centre d'accueil Pavillons des Jeunes
    Document de travail - Philosophie de base du Centre d'accueil Pavillons des Jeunes - décembre 1984
    Document de travail - Service de réadaptation externe - décembre 1985
    Le foyer de groupe La Chaumière
    La famille d'accueil de réadaptation
    Service de réadaptation externe - 1986
    Projet L'Entre-deux - mars 1986

11. Centre d'accueil Relais Jeunes Est
Présentation et code de vie de l'Unité la Rive - juin 1985

12. Centre d'accueil Rose-Virginie Pelletier
Interventions et programmes offerts à la clientèle du Centre Rose-Virginie Pelletier - mai 1985
P. Brisson "Le modèle d'intervention clinique au Centre Rose-Virginie Pelletier" - septembre 1985
Ricard, A.; Ross, J. "Rapport sur une étude statistique illustrant des données au sujet de la clientèle à l'admission et à la fin du séjour au Centre Rose-Virginie Pelletier - mars 1986.

13. Centre d'accueil Saint-Joseph de Joliette
Cahier des programmes de réadaptation - juin 1986
Colloque sur les services externes - novembre 1986

14. Centre de services de réadaptation Dominique-Savio-Mainbourg
Centre de jour
Foyer de groupe
Suivi en famille naturelle
Suivi en famille substitut
Services à l'externe

15. Centre des Ressources Institutionnelles Côte-Nord Inc.
Prospectus des programmes en mésadaptation sociale
Description des services au foyer de groupe Lemaire
Programme d'éducateurs en milieu scolaire - mai 1984

16. Centre d'Orientation L'Etape Inc.
Foyers de groupe
L'Intervention en communautaire - novembre 1986
D. Luneau "Mise au point" - janvier 1986
Plan d'action d'un éducateur spécialisé en milieu scolaire à la Cité étudiante Polyno, La Sarre
D. Luneau "Programme Centre de jour septembre 1986 à juin 1987" - juillet 1986
Marion, F.; Côté, R. "Projet éducateur en C.S.S." - mai 1985

17. Centre Marie-Vincent
Les services externes du Centre Marie-Vincent
Les services externes - L'Intervention

18. Ecole Mont Saint-Antoine Inc.
    Centre d'accueil de réadaptation (mésadaptés socio-affectifs) - 1985
    Centre de services de réadaptation
    Projet éducatif 1986-1987
    Foyer de réinsertion sociale de réadaptation

19. Elan Jeunesse
    Liste des ressources
    Trempe, D. "Guide d'évaluation des compétences et difficultés d'un jeune"
    Lamy, F. "Document de travail sur l'orientation des services externes" - mai 1986
    Services à l'externe
    Orientation du service des A.R.R.S.

20. Habitat Soleil
    Dumas, M. "Habitat Soleil et son modèle organisationnel des foyers contractuels de 1977 à 1986" - avril 1986
    LeBlanc, P. "Le foyer de réadaptation. Rapport synthèse d'observation et description de la clientèle" - février 1986
    Dupuis, J. "Maison de réadaptation" - juin 1985
    Laurier, T. "Rapport sur les foyers de groupe" - septembre 1982
    LeBlanc, P. "Description des bénéficiaires des foyers de groupe" - mars 1986
    Programme d'apprentissage à la responsabilité sociale - août 1986
    Lajeunesse, A. "Réadaptation communautaire et réinsertion sociale" - mars 1984
    Marsan, B.; Fréchette, L. "Programme d'action dissuasive auprès des adolescents (PADA) - novembre 1985
    Bilan sommaire du programme de transition dans le milieu au 17 mars 1986 - avril 1986
    Therrien, P. "Programme scolaire conjoint C.E.C.M.-C.S.E.
    Therrien, P. "Programme d'animation éducative", document de travail - mai 1986
    Matte, D. "Etude sur les foyers-appartements" - février 1987
    L'intervention en services externes - novembre 1986
    Les ressources en services externes - novembre 1986

21. Horizons Jeunesse
    Day Treatment Services "Contact" - avril 1985

22. Institut La Chesnaie Inc.
    "La resocialisation en milieu ouvert" Programme - juillet 1982
    "La traversée: unité de réadaptation en toxicomanie selon le modèle psycho-social" - juin 1986
    "L'Entracte, unité de relance et d'interventions spécialisées" - janvier 1984
    Programme La resocialisation en foyer de groupe - septembre 1984
    Projet de concertation de la communauté de Chibougaman-Chapais sur un modèle d'intervention en milieu ouvert auprès de la jeunesse du milieu - décembre 1983

Services à l'externe - novembre 1986
Prospectus Institut La Chesnaie Inc.

23. Institut Saint-Georges
Guay, S. "Description des programmes" - décembre 1985

24. Institut Val-du-Lac Inc.
Document I: Centre de jour
Document II: Document ayant servi de base à l'établissement d'une famille d'accueil de réadaptation pour l'Institut Val-du-Lac Inc. en juillet 1986
Document III: L'assistance éducative
Services à l'externe - novembre 1986

25. La Clairière Inc.
Sommaire des services
Centre de jour - mai 1985
Centre de jour, Bilan: septembre à décembre 1985
Bilan S.I.M. (août 1983 à août 1985)
Service d'intervention dans le milieu - septembre 1986
Projet de développement: Appartement thérapeutique
Services externes

26. Le Relais Saint-François Inc.
St-Laurent, M. "Citoyennes à part entière et non pensionnaires de l'Etat", Foyer Dolbeau - avril 1984
Mailhot, P. "Le Foyer Larocque et ses composantes" - avril 1984
Equipe du foyer Kelly, "Foyer de groupe Kelly" - avril 1984
Programme d'intervention de l'éducation en milieu scolaire

27. Les Amets
Cadre de référence sur les familles d'accueil de réadaptation pour mésadaptés socio-affectifs (6-17 ans). Document de travail.
Famille d'accueil de réadaptation - Rôles et tâches du professionnel du Centre de réadaptation - mai 1986
Familles d'accueil de réadaptation - Rôles et tâches du praticien chargé de cas du C.S.S., praticien aux ressources du C.S.S. - mai 1986

28. Les Centres de Jeunesse Shawbridge
Group Home Service for Children
Criteria for movement of clients

29. Les Centres familiaux du Saguenay/Lac St-Jean
Tremblay, M. "Service d'aide éducative" - Rapport du Comité ad hoc - octobre 1985

Tremblay, M. "Service Centre de jour" - août 1985
Tremblay, M. "Les Services de la pouponnière des centres familiaux". Rapport du Comité ad hoc - mai 1985

30. Les Pavillons Bois-Joly Inc.
Educateurs en milieu, philosophie et concept de l'intervention 1986

31. Les Pavillons Laforest Inc.
Charland, R. "Suivi post-institutionnel" programme
Famille d'accueil de réadaptation

32. Maison Notre-Dame-de-Laval Inc.
Service externe de consultation de la Maison Notre-Dame-de-Laval
Equipe de l'Entracte "Projet des appartements supervisés" - mai 1983
Services à l'externe - novembre 1986

33. Maison Rouyn-Noranda Inc.
Prospectus Maison Rouyn-Noranda Inc.
Rapport annuel 1985-1986
Services à l'externe - novembre 1986

34. Mont Saint-Aubert
Projet Documentation générale - spetembre 1986

35. Villa Notre-Dame-de-Grâce
Famille d'accueil de réadaptation - Service de réadaptation
Foyers - appartements - Service de réinsertion sociale
Programme de réinsertion sociale en milieu scolaire - septembre 1986
Prospectus Villa Notre-Dame-de-Grâce

36. Ville-Joie Saint-Dominique
Prospectus Ville-Joie St-Dominique
Présentation globable des services

Rapports de recherche et synthèses critiques publiés dans le cadre du programme de recherche de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.

1. Le rôle de l'Etat dans les services de santé et les services sociaux

No 1[1] Gilles Beausoleil - *Intervention socio-économique de l'Etat. Problèmes et perspectives.*
Gérard Bélanger - *La croissance du secteur public: une recension des écrits économiques*
Diane Bellemarre, Ginette Dussault, Lise Poulin Simon - *Regard économique sur le devenir de l'Etat.*
Jacques T. Godbout - *L'Etat localisé.*
Lionel Groulx - *L'Etat et les services sociaux.*
Réjean Landry - *Prospective des interventions de l'Etat.*
Frédéric Lesemann, Jocelyne Lamoureux - *Le rôle et le devenir de l'Etat-providence.*

2. La transformation du tissu social

No 2 Gilles Bibeau - *A la fois d'ici et d'ailleurs: les communautés culturelles du Québec dans leurs rapports aux services sociaux et aux services de santé.*

No 3 Doris Hanigan - *Le suicide chez les jeunes et les personnes âgées: une recension des écrits et propositions d'action.*

No 4 Frédéric Lesemann - *Les nouvelles pauvretés, l'environnement économique et les services sociaux.*

No 5 Monique Provost - *Les nouveaux phénomènes sociaux: la catégorie sociale "jeunesse".*

No 6 Marc Renaud, Sylvie Jutras, Pierre Bouchard - *Les solutions qu'apportent les Québécois à leurs problèmes sociaux et sanitaires.*

No 7 Eric Shragge, Taylor Létourneau - *Community - Initiated Health and Social Services.*

No 8 Rita Therrien - *La contribution informelle des femmes aux services de santé et aux services sociaux.*

No 9 Michel Tousignant et al. - *Utilisation des réseaux sociaux dans les interventions. Etat de la question et propositions d'action.*

3. L'évolution des indicateurs et des problèmes de santé

No 10 Ellen Corin - *Les dimensions sociales et psychiques de la santé: outils méthodologiques et perspectives d'analyse.*

No 11 John Hoey et al. - *L'Etat de santé des Québécois: un profil par région socio-sanitaire et par département de santé communautaire*

---

[1] Ce document comprend 7 rapports publiés en un seul volume sous le titre "Le rôle de l'Etat."

No 12 Jennifer O'Loughlin, Jean-François Boivin - *Indicateurs de santé, facteurs de risque liés au mode de vie et utilisation du système de soins dans la région centre-ouest de Montréal.*

4. Le cadre législatif, réglementaire et organisationnel du système des services de santé et des services sociaux

No 13 Paul R. Bélanger, Benoît Lévesque, Marc Plamondon - *Flexibilité du travail et demande sociale dans les CLSC.*

No 14 Jean Bernier et al. - *L'allocation des ressources humaines dans les conventions collectives des secteurs de la santé et des services sociaux.*

No 15 Jean Bernier, Guy Bellemarre, Louise Hamelin Brabant - *L'impact des conventions collectives sur l'allocation des ressources humaines dans les centres hospitaliers.*

No 16 Georges Desrosiers, Benoît Gaumer - *Des réalisations de la santé publique aux perspectives de la santé communautaire.*

No 17 Georges Desrosiers, Benoît Gaumer - *L'occupation d'une partie du champ des soins de première ligne par l'hôpital général: faits, conséquences, alternatives.*

No 18 Gilles Dussault, Jean Harvey, Henriette Bilodeau - *La réglementation professionnelle et le fonctionnement du système socio-sanitaire.*

No 19 Barbara Heppner, Linda Davies - *Analysis of the Division of Labour and the Labour Force in Social Service Structures in Québec: Towards a New Definition of Professionalism.*

No 20[1] Louise Hélène Richard, Patrick-A. Molinari - *L'organisation interne des établissements de santé et de services sociaux: modifications et mutations de 1981 à 1987.*
Jacques David, Andrée Lajoie - *L'évolution législative du régime de négociations collectives dans le secteur public québécois.*
Louise Hélène Richard, Patrick-A. Molinari - *Aspects juridiques de la structuration des établissements du réseau des affaires sociales.*
Louise Hélène Richard, Patrick-A. Molinari - *Les statuts des professionnels de la santé et le contrôle de leurs activités.*
Andrée Lajoie, Anik Trudel - *Le droit aux services, évolution 1981-1987.*

No 21 Deena White, Marc Renaud - *The Involvement of the Public Health Network in Occupational Health and Safety: a Strategic Analysis.*

---

[1]Ce document comprend 5 rapports publiés en un seul volume sous le titre "Le droit des services de santé et des services sociaux: évolution 1981-1987."

5. La place du secteur communautaire et du secteur privé et leurs rapports avec le réseau public

No 22 Jacques T. Godbout, Murielle Leduc, Jean-Pierre Collin - *La face cachée du système.*

No 23 Nancy Guberman, Henri Dorvil, Pierre Maheu - *Amour, bain, comprimé ou l'ABC de la désinstitutionnalisation.*

No 24 Jocelyne Lamoureux, Frédéric Lesemann - *Les filières d'action sociale.*

No 25[1] Céline Mercier - *Désinstitutionnalisation, orientation générale des politiques et organisation des services sociaux.*
Céline Mercier - *Désinstitutionnalisation et distribution des services sociaux selon les types de clientèles, d'établissements, de régions.*

6. Les systèmes d'information

No 26 Daniel Pascot et al. - *Bilan critique et cadre conceptuel des systèmes d'information dans le domaine de la santé et des services sociaux.*

No 27 Martin Poulin, Georgette Béliveau - *L'utilisation et le développement de l'informatique dans les services sociaux.*

7. Les coûts et le financement du système des services de santé et des services sociaux

No 28 Clermont Bégin, Bernard Labelle, Françoise Bouchard - *Le budget: le jeu derrière la structure.*

No 29 André-Pierre Contandriopoulos, Anne Lemay, Geneviève Tessier - *Les coûts et le financement du système socio-sanitaire.*

No 30 Gilles DesRochers - *Financement et budgétisation des hôpitaux.*

No 31 Hélène Desrosiers - *Impact du vieillissement sur les coûts du système de santé et des services sociaux: les véritables enjeux.*

No 32 Thomas Duperré - *La perspective fédérale-provinciale.*

No 33 Pran Manga - *The Allocation of Health Care Resources: Ethical and Economic Choices, Conflicts and Compromise.*

No 34 Yvon Poirier - *Evolution et impact des structures de financement fédérales et provinciales sur la recherche en santé au Québec.*

No 35 Claude Quiviger - *Centres communautaires locaux de services sociaux et de santé: étude comparative Québec - Ontario.*

No 36 Lee Soderstrom - *Privatization: Adopt or Adapt?*

No 37 Yves Vaillancourt et al. - *La privatisation des services sociaux.*

---

[1] Ce document comprend 2 rapports publiés en un seul volume sous le titre "La désinstitutionnalisation: orientation des politiques et distribution des services".

8. Les services sociaux: évolution, comparaison, clientèles, évaluation

No 38 André Beaudoin - *Le champ des services sociaux dans la politique sociale au Québec.*

No 39 Elaine Carey-Bélanger - *Une étude comparative des systèmes de bien-être social avec référence particulière à l'organisation des services sociaux: Finlande, Suède, Québec.*

No 40 Marc Leblanc, Hélène Beaumont - *La réadaptation dans la communauté au Québec: inventaire des programmes.*

No 41 Jocelyn Lindsay, Chantal Perrault - *Les services sociaux en milieu hospitalier.*

No 42 Robert Mayer, Lionel Groulx - *Synthèse critique de la littérature sur l'évolution des services sociaux au Québec depuis 1960.*

No 43 Francine Ouellet, Christiane Lampron - *Bilan des évaluations portant sur les services sociaux.*

No 44 Marie Simard, Jacques Vachon - *La politique de placement d'enfants: étude d'implantation dans deux régions du Québec.*

9. Le développement de la technologie

No 45[1] Renaldo Battista - *La dynamique de l'innovation et de la diffusion des technologies dans le domaine de la santé.*
Gérard de Pouvourville - *Progrès technique et dépenses de santé: le rôle de l'intervention publique.*
Fernand Roberge - *La prospective technologique dans le domaine de la santé.*
David Roy - *Limitless Innovation and Limited Resources.*

Tous ces documents sont en vente dans les librairies de *Les Publications du Québec* ou par son comptoir postal.
(418)643-5150 ou 1-800-463-2100

---

[1]Ce document comprend 4 rapports publiés en un seul volume sous le titre "Le développement de la technologie"

Le programme de recherche a constitué, avec la consultation générale et la consultation d'experts, l'une des trois sources d'information et l'un des principaux programmes d'activités de la Commission d'enquête sur les services de santé et les services sociaux.

Ce programme avait notamment pour objectifs de contribuer à la compréhension des problèmes actuels du système des services de santé et des services sociaux, de vérifier l'impact de diverses hypothèses de solutions et, à plus long terme, de stimuler la recherche dans ce domaine.

Afin de rendre compte de ce programme de recherche, la Commission a décidé, sur recommandation du comité scientifique, de publier une collection des synthèses critiques et des recherches. Le présent document s'inscrit dans le cadre de cette collection.